



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 26 JUIN 2015 À 09 H 30

(Convocation du 19 juin 2015)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Six Juin Deux Mil Quinze à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 10
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DELLU Arnaud
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHAZAL Solène
Mme CHABBAT Chantal à M. BONNIN Jean-Jacques
Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. FRAILE MARTIN Philippe

Mme JARDINE Martine à Mme BOST Christine
M. LAMAISSON Serge à Mme KISS Andréa
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à M. FLORIAN Nicolas
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 11 h
Mme THIEBAULT Gladys à M. RAUTUREAU Benoit

EXCUSES :

M. COLOMBIER Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

M. le Président Alain JUPPÉ ouvre la séance à 09 H 38.

Procès-verbal de la séance du 10 avril 2015 – Adoption

Le procès-verbal est adopté sans observation.

COMMUNICATIONS

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES

Communications effectuées

M. le Président Alain JUPPÉ : Un petit point d'information avant d'entamer l'ordre du jour. Je vous rappelle que se tiendront le 2 et le 3 juillet prochains au Rocher de Palmer, les 1ères Assises de la qualité urbaine métropolitaine. Vous avez sur vos tables une petite plaquette qui donne le programme.

Je voudrais aussi vous signaler aujourd'hui même l'installation du Comité métropolitain de santé. Vous savez que nous avons pris la décision de principe d'élaborer un Contrat local de santé métropolitain et donc ce Comité va être co-présidé par le Directeur de l'Agence Régionale de Santé, Monsieur LAFORCADE et par Anne WALRYCK.

Enfin, troisième petite annonce, le séminaire de lancement de la révision de notre politique de développement durable se tiendra le 3 juillet au matin. Tous les maires y sont conviés ainsi que leurs collaborateurs de façon à pouvoir définir les grandes orientations de cette politique qui seront proposées au Conseil de décembre 2015 et les plans d'action qui s'ensuivront à l'été 2016. Voilà.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

Mme WALRYCK et **M. ALCALA** ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire adjoint de séance.

Je voudrais demander à Anne WALRYCK de bien vouloir assumer de secrétariat de notre séance avec l'aide de Dominique ALCALA comme Secrétaire adjoint. Madame la Secrétaire de séance.

Mme Anne WALRYCK : Oui Monsieur le Président, mes Chers Collègues, d'abord, je dois vous indiquer que 4 délibérations désignent des représentants de la Métropole. Les noms proposés à la désignation figurent dans l'ordre du jour du Conseil qui a été remis sur table. Il s'agit donc des affaires 13, 17, 42 et 49.

Ensuite, je dois vous signaler que parmi les affaires regroupées, il y a une proposition d'amendement dont le rapport vous a été déposé sur table. Cette proposition d'amendement est due uniquement à une raison matérielle. Il s'agit de l'affaire 7, de la délégation de Monsieur DUPRAT – « Réseau TBC - Clôture du contrat de DSP - Décompte définitif ». Il y a une petite erreur matérielle dans les tableaux de calcul, erreur sur une somme que le comptable public a signalée en début de semaine et donc, vous avez sur table une version corrigée afin que les élus puissent délibérer en connaissance de cause.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà. Vous nous donnez la lecture des délibérations regroupées.

Mme Anne WALRYCK : Je vous donne la lecture des affaires regroupées.

AFFAIRES GROUPÉES

M. A CAZABONNE

2015/6/ 1 Présentation des contrats de co-développement 2015-2017

ADOpte à l'unanimité des suffrages exprimés

M. RAUTUREAU ne participe pas au vote, M. DUBOS et Mme TOURNEPICHE s'astriennent

M. A CAZABONNE

2015/6/ 2 Marchés publics - Prestations de communication - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

ADOPTÉ à l'unanimité

M. A CAZABONNE

2015/6/ 3 Partenariat entre l'Education nationale (DSDEN de la Gironde), l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public de la Gironde et Bordeaux Métropole - Soutien à la sensibilisation à la citoyenneté et à l'environnement pour un développement durable en milieu scolaire dans le cadre du dispositif des "Juniors du développement durable" - Convention pluriannuelle 2013-2016 - Avenant n°1 - Approbation - Autorisation de signature

ADOPTÉ à l'unanimité

M. DUPRAT

2015/6/ 4 Convention particulière relative à la mise en oeuvre de l'action "Accessibilité des plages soumises à la fréquentation de l'agglomération bordelaise"

ADOPTÉ à l'unanimité

M. DUPRAT

2015/6/ 6 Réseau Tbc - Présentation des résultats comptables de l'exercice 2014 - Approbation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2015/6/ 7 Réseau Tbc - Clôture du contrat de délégation de service public - Décompte définitif - Approbation - Autorisation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2015/6/ 9 Transports scolaires - Convention de délégation partielle de compétence pour l'organisation des circuits avec les organisateurs secondaires - Adoption - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2015/6/ 10 Transports scolaires - Convention de délégation partielle de compétence pour l'organisation des circuits en régie avec les organisateurs secondaires - Adoption - Autorisation

AFFAIRE RETIRÉE

M. REIFFERS

2015/6/ 11 Bordeaux-Aquitaine Inno'vin - Programme d'actions 2015 - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. REIFFERS

2015/6/ 12 Bordeaux Métropole - Partenariat 2015 avec la Maison de l'emploi de Bordeaux - Subvention - Autorisation - Convention

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMÉS
M. Y. DAVID ne participe au vote

M. REIFFERS

2015/6/ 13 Bordeaux Métropole - Transfert de la compétence tourisme dont création d'un Office de tourisme et des congrès métropolitain et désignation de ses représentants - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
désignation effectuée

Mme BOST

2015/6/ 14 Bordeaux Métropole - Financement du plan d'actions 2015 de Bordeaux Aquitaine Pionnières - Subvention - Autorisation - Convention

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2015/6/ 15 Maison de l'initiative et de l'entrepreneuriat (MIE) - Couveuse Anabase - Programme d'actions 2015 - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2015/6/ 16 Gestion et exploitation des parcs de stationnement - Présentation du rapport annuel de la régie PARCUB - pour l'activité des parcs de stationnement - et pour l'exploitation du service public de la fourrière - Année 2014

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2015/6/ 17 Marchés publics - Marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une ligne de transport en commun en bus à haut niveau de service (BHNS) entre Bordeaux centre et Saint - Aubin de Médoc - Approbation du programme - Désignation du jury - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
désignation effectuée

M. LABARDIN

2015/6/ 18 Convention de contribution financière pour le raccordement électrique - de l'extension de la ligne A du tramway à Mérignac - (Section Mérignac Centre - Les Pins) - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2015/6/ 19 Compte de gestion du Comptable public pour l'exercice 2014 - AVIS-

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2015/6/ 21 Exercice 2015 - Budget principal et Budgets annexes - Affectation des résultats constatés au compte administratif 2014 - Décision - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2015/6/ 22 Projet de Budget supplémentaire 2015 - Examen - Décisions - Adoption

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Le groupe des élus Communistes et apparentés s'abstient

M. BOBET

2015/6/ 24 Pacte Financier et Fiscal - Adoption

AFFAIRE RETIRÉE

M. BOBET

2015/6/ 25 Cotisation foncière des entreprises - Exonération en faveur des caisses de crédit municipal

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2015/6/ 27 PESSAC - Société anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Transformation d'un local commercial en un logement collectif locatif situé résidence Arago, avenue Arago - Emprunt de 55.623 euros, de type PLS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mme CHAZAL ne participe pas au vote

M. BOBET

2015/6/ 28 TALENCE - DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 12 logements collectifs locatifs, situés sur la commune de Talence - Thouars îlot nord. Emprunts de type PLS d'un montant global de 2 618 243 euros auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mme CHAZAL ne participe pas au vote

M. BOBET

2015/6/ 29 TALENCE - DOMOFRANCE- Charge foncière et construction de 16 logements collectifs locatifs étudiants, situés sur la commune de Talence - Thouars îlot nord. Emprunts de type PLS d'un montant global de 1 354 592 euros auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mme CHAZAL ne participe pas au vote

M. BOBET

2015/6/ 30 VILLENAVE D'ORNON - Société anonyme coopérative de production d'HLM AXANIS - Construction de 15 logements individuels en location-accession, chemin Gaston, Domaine de Baugé - Emprunt de 2.720.000 euros, de type PSLA, auprès de ARKEA Banque entreprises et institutionnels - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2015/6/ 31 VILLENAVE D'ORNON - Société anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Réhabilitation d'un logement individuel locatif situé 8, rue Champlain - Emprunt de 29.906 euros, de type PAM, et de 12.000 euros, de type PAM Eco-prêt, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mme CHAZAL ne participe pas au vote

M. BOBET

2015/6/ 32 DIVERSES COMMUNES - Société anonyme d'HLM LOGEVIE - Travaux de réhabilitation de 11 établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA), soit 621 logements - Emprunt de 1.266.019 euros, de type PAM, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2015/6/ 33 DIVERSES COMMUNES - Société anonyme d'HLM LOGEVIE - Travaux de réhabilitation de 23 résidences, soit 568 logements collectifs locatifs - Emprunt de 1.133.591 euros, de type PAM, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2015/6/ 34 Bassens - Extension et réaménagement du centre de secours - Convention de participation financière - Avenant - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2015/6/ 35 Association Bordeaux Métropole sports et loisirs (BMSL) - Convention financière 2015 - Décision - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2015/6/ 36 LE TAILLAN-MEDOC - Chemin du Chai lieu-dit Sabaton - Cession de parcelles à l'office public de l'habitat (OPH) Aquitanis - Cession - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2015/6/ 37 BORDEAUX - Immeuble bâti sis 23 rue du Vélodrome et 6 rue Taudin, cadastré OA 70 - Conclusion d'un bail emphytéotique avec la société anonyme d'habitation à loyer modéré (SA d'HLM) Clairsienne - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2015/6/ 38 EYSINES - Cession à l'Office public de l'habitat Aquitanis des parcelles BB 2144 - 2146 - 2147 - 2148 - 2150 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2015/6/ 39 LE TAILLAN-MEDOC - Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) du Chay - Terrain nu sis 63 chemin du Chay - Acquisition - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2015/6/ 40 PAREMPUYRE - Loi ALUR - Convention relative à l'instruction des autorisations d'occupation du sol par les services de Bordeaux Métropole - Approbation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2015/6/ 41 MARTIGNAS-SUR-JALLE - Loi ALUR - Convention relative à l'instruction des autorisations d'occupation du sol par les services de Bordeaux Métropole - Approbation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAMERE

2015/6/ 42 Représentation de Bordeaux Métropole à la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites - Désignation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
désignation effectuée

M. MAMERE

2015/6/ 43 Charte des jardins collectifs sur le territoire de Bordeaux Métropole - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme JACQUET

2015/6/ 44 Rapport d'activité et financier de la Régie de l'eau industrielle pour l'année 2014 - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme JACQUET

2015/6/ 45 Avenant n°1 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme JACQUET

2015/6/ 46 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - et de l'assainissement - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme JACQUET

2015/6/ 47 GRADIGNAN - Ruisseau de l'Eau Bourde - Participation de Bordeaux Métropole aux travaux d'amélioration hydraulique à réaliser par la commune - Convention - Décision - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme MELLIER

2015/6/ 48 Communes de Bègles, Bordeaux et Floirac - Pont Jean-Jacques Bosc et ses raccordements - Validation du dossier d'avant projet (AVP)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2015/6/ 49 Marchés publics - BORDEAUX - Aménagement de la place Gambetta - Concours d'Architecture et d'Ingénierie - Autorisation - Désignation du jury - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
désignation effectuée

M. DUCHENE

2015/6/ 50 MERIGNAC - Secteur Marne - Ouverture de la concertation - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2015/6/ 51 Villenave d'Ornon - ZAC Piste Versein - Suppression de la ZAC - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2015/6/ 52 BORDEAUX - PAE des Bassins à flot - Cession des sous-îlots B7a et b à la SCI Bordeaux rue Blanqui - Cession de la troisième tranche - Approbation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme TERRAZA

2015/6/ 53 Dispositif communautaire d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, vélos pliants, vélos cargos et tricycles pour adultes - Mise en œuvre de la délibération critère - Attribution et versement de subvention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme WALRYCK

2015/6/ 56 Service public de chauffage urbain - Rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2014 - Présentation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. HERITIE

2015/6/ 58 Contrats de co-développement 2015 - Subventions de Bordeaux Métropole - Conventions - Décisions - Autorisations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURBY

2015/6/ 59 Aménagement numérique - Rapport d'activités Inolia 2014 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Est-ce que sur ces affaires regroupées, il y a des indications de vote de tel ou tel d'entre vous ? Monsieur Yohan DAVID.

M. Yohan DAVID : Comme je suis Président de l'association, non-participation à la délibération n°12.

M. Benoît RAUTUREAU : Oui, en tant que membre de la SAS (société par actions simplifiée) Zoo de Bordeaux Pessac, je ne participerai pas au vote de la délibération n°1 concernant les contrats de co-développement.

M. Max GUICHARD : Ça concerne la délibération n°22, « Projet de Budget supplémentaire », nous nous abstiendrons.

M. Gérard DUBOS : Oui, la délibération n°1 contrat de co-développement, abstention des élus de l'opposition Pessac.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pas d'autres remarques ? Ces votes sont pris en compte par notre secrétariat. Si, pardon Monsieur PUJOL ?

M. Patrick PUJOL : Je demande, dans le cadre des contrats de co-développement, que soit, dans le cadre de la politique de la Ville, pris en compte les territoires de veille active, qui aujourd'hui ne sont pas signalés sur les contrats de co-développement, et n'ont donc pas pu proposer de fiches action.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je n'y vois pas d'objection sauf que les contrats sont bouclés. Donc ce sera dans le cadre de leur réexamen, il y a des avenants.

M. Patrick PUJOL : Le problème, c'est que les règles n'étant pas précisées, il est difficile de pouvoir...

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur TOUZEAU, vous n'avez pas d'objection à ce qu'on rajoute ce morceau de phrase ?

M. Jean TOUZEAU : C'est un élément effectivement qui conduira à des avenants aux contrats de co-développement, c'est-à-dire la prise en compte d'un certain nombre de points dans le cadre des conventions territoriales que j'évoquerai tout à l'heure.

M. le Président Alain JUPPÉ : On ajoutera cette mention. Ces affaires regroupées sont, dans ces conditions, approuvées. Je vous en remercie.

Madame le Secrétaire de séance.

Mme Anne WALRYCK : Nous passons aux affaires non regroupées.

AFFAIRES NON REGROUPEES

M. DUPRAT

2015/6/ 5 Prise en charge financière par la société Kéolis Bordeaux d'une partie des enquêtes fraude du réseau Tbc 2013 et 2014

M. Christophe DUPRAT présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Qui demande la parole ? Madame BEAULIEU.

Mme Léna BEAULIEU : La Fête de la musique vient d'être perturbée par le conflit qui agite notre délégataire KÉOLIS. On pourrait longuement polémiquer sur la pertinence du choix de cette date, mais l'essentiel n'est pas ici. En effet, la source du conflit vient de la volonté de la direction de KÉOLIS d'inciter les chauffeurs à faire le contrôle à l'entrée des bus. Or, c'est une transformation fondamentale de leur mission. Ce n'est toutefois pas la même chose que d'assurer la conduite d'un bus, l'accueil du public dans un bus et de se transformer en personnel de contrôle. Outre que cela change la relation au public, cela pose aussi des questions de sécurité supplémentaires pour ces chauffeurs qui peuvent se retrouver seuls, face à des usagers qui n'ont nullement l'intention de payer leur titre de transport.

Ce n'est pas le même métier que de contrôler un bus ou un tram avec une équipe de contrôleurs et se retrouver seul face à l'usager. Le nœud de ce conflit vient de l'objectif du taux de fraudes qui est contenu dans le contrat de DSP (délégation de service public) et que le délégataire a toutes les peines du monde à atteindre. Pourtant, des solutions existent qui ont montré toute leur pertinence et que les salariés portent et dont ils vous ont fait part. Premièrement, la mise en place d'une bande audio systématique à l'ouverture des portes incitant à la validation. Deuxièmement, la VSE (validation systématique dès l'entrée), c'est-à-dire un binôme composé d'un conducteur et d'un agent de maîtrise qui incite systématiquement la validation des titres de transport. Tout cela relève bien évidemment de la prévention de la fraude.

Sur l'aspect répressif, il faut que le délégataire mette des moyens humains. C'est-à-dire qu'il embauche des contrôleurs à temps plein. J'ai bien dit à temps plein et non des hommes ou des femmes qui 15 jours seraient contrôleurs et les 15 autres jours, seraient chauffeurs. Car dans ces cas-là, le retour sur les lignes peut s'avérer fort délicat pour ces contrôleurs.

Voilà les quelques remarques que nous voulions faire. Nous voterons pour ce dossier.

M. Gérard CHAUSSET : Oui Monsieur le Président, Chers Collègues, sur ce dossier, il peut y avoir, bien sûr – on ne va pas s'immiscer dans les relations sociales entre les organisations syndicales et leur employeur – il peut y avoir des torts et raisons d'un côté et de l'autre. Là, n'est pas trop le débat sauf que, par rapport à ce que vient de dire ma collègue, je pense que ce n'est pas forcément KÉOLIS qui souhaite qu'il y ait un contrôle. Je pense que notre Etablissement souhaite qu'il y ait - et ça, nous le soutenons fortement - qu'il y ait une lutte contre la fraude. La lutte contre la fraude, ça passe par un certain nombre de procédures et pourquoi pas de modifications éventuelles dans la mise en œuvre du réseau.

Et pour avoir voyagé un peu partout dans un certain nombre de villes, ne serait-ce que d'aller sur la RATP (régie autonome des transports parisiens) à Paris, lorsque vous montez dans le bus, il y a des mesures civiques tout simplement qui font que les gens montrent leur titre et que le chauffeur regarde. Donc il ne s'agit pas de transformer les conducteurs de bus en contrôleurs, mais comme dans la plupart des réseaux, ils demandent à pouvoir voir le titre. C'est quand même un geste plutôt naturel dans l'exercice du métier. Après qu'il y ait une insuffisance de moyens, qu'il y ait des choses, dont acte. Ça, c'est à travailler, mais sur le principe même, nous ne voyons pas pourquoi le réseau de Bordeaux serait exonéré de ce qui se passe dans la plupart des autres réseaux. Ce n'est pas un métier nouveau. Ça fait partie des fonctions. Ça peut peut-être paraître bizarre pour certains, mais ça fait partie des fonctions classiques d'un conducteur de bus de faire en sorte que quand un passager monte, il puisse avoir son titre. Il y a peut-être eu une tradition de longue date sur ce réseau où on entrait dans un bus comme dans un moulin, mais je pense qu'il faut une remise à plat et que ça puisse se faire naturellement comme dans les autres réseaux.

Après, bien sûr, il y a des problèmes de sécurité, mais on ne demande pas, je pense au chauffeur dans un quartier, dans la pénombre le soir à minuit de se transformer en contrôleur. Ce n'est pas ça le débat. Le débat, c'est mettre en place, je pense, un peu aussi de civisme et ça fait partie du rôle de tout le monde. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Autres interventions ? Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je vais répondre à Madame BEAULIEU parce qu'il ne s'agit pas uniquement de dire au conducteur de demander le titre de transport. Ce dispositif va beaucoup plus loin.

Premièrement, parce qu'il s'agit d'une validation encouragée à l'avant et non pas obligatoire. Ce qui déjà laisse la place au discernement du conducteur. C'est mis en place depuis le mois de janvier 2015 sur un certain nombre de LIANES et le meilleur indicateur que l'on peut voir, ce sont les validations sur ces LIANES. Validations, c'est-à-dire les gens qui paient. On s'aperçoit que le nombre des validations augmente de 2 % sur le réseau. Sur ces LIANES-là, cette augmentation est à 2 chiffres. Prenons l'exemple de la LIANES 4 qui n'a pas fait l'objet d'amélioration, eh bien, c'est +14 % de validation. Ce qui prouve bien que c'est réel que ça marche. La LIANES 3 est à +17 % de validation. La LIANES 16 est à +8,3 % de validation. On voit bien qu'en mettant en place cette politique, eh bien, ça donne des résultats de validation.

On peut s'inquiéter des agressions. Elles n'augmentent pas. Lorsqu'on regarde les vidéos chaque fois qu'il y a eu des problèmes, on s'aperçoit que souvent le chauffeur n'a pas su faire le lâcher-prise. C'est-à-dire qu'à un moment donné, il faut s'arrêter. Si le voyageur ne souhaite pas valider, il ne souhaite pas valider. Quand on regarde les 3 vidéos, il n'y en pas eu beaucoup, 3 vidéos depuis janvier où il y a eu des agressions, on s'aperçoit que les

choses... notamment un chauffeur a refusé de laisser descendre quelqu'un parce qu'il n'avait pas validé à l'entrée. Donc, si vous voulez, à un moment donné, on peut s'apercevoir qu'il y a des choses qui ne sont pas forcément dans le bon sens.

Enfin, il n'y a pas que ça. Il y a les valideurs. On sait que nos valideurs à Bordeaux ont un problème. Nous avons acheté à Caen des valideurs pour pouvoir attendre la nouvelle billettique de façon à améliorer les choses. Et enfin, je rappelle, j'en terminerai là, qu'un PC (poste de contrôle) sûreté va être mis en place. Que des contrôleurs vont être embauchés et qu'à Toulouse, à Angers, Nantes et Tours, cette validation à l'entrée se fait par les conducteurs, depuis de très nombreuses années, certains depuis 1998.

M. Max GUICHARD : Outre qu'il y a longtemps que je n'avais pas retrouvé le couple Christophe DUPRAT - Gérard CHAUSSET, là, c'est fait, il va falloir quand même beaucoup d'aplomb, et vous en avez, pour démontrer que c'est un métier complet et en même temps assurer la sécurité et la vitesse commerciale. Il faut vraiment beaucoup d'aplomb pour développer ça.

Mais je l'aborde sur un autre aspect. Je l'aborde sur un autre aspect et qui correspond, y compris, à la manière dont on a une vision de la relation sociale avec les agents ou les salariés. Je fais partie avec vous Monsieur le Président, avec Gérard CHAUSSET, avec Monsieur TOURNERIE et d'autres, je fais partie du groupe qui a travaillé sur le cahier des charges et donc pour désigner le candidat le mieux placé. Je dois dire, comme je l'ai déjà dit, que je ne renie pas mon vote pour le candidat que j'ai soutenu et qui est KÉOLIS. Mais au cours de cette réunion, j'ai posé la question parce que je savais, excusez-moi Monsieur le Président, même en tant qu'adjoint, j'ai l'oreille aussi des agents conducteurs de KÉOLIS et je savais que ça remuait quelque peu. Et là, on m'a répondu que « pour 90 à 95 % des chauffeurs, ça ne posait aucun problème ». C'est le même discours qui m'a été tenu lors des COPIL (comité de pilotage) sur la mutualisation où on me disait : « Pour 90-95 % des agents, ça ne pose pas problème ». Et chaque fois, on s'est buté à une grève massive et des agents et des salariés de KÉOLIS. Donc, il faut en finir avec ça. Il faut en finir. Quand il y a un problème, on le négocie. On le travaille. Il faut en finir avec ces diktats que nous, - je dis « nous » vous voyez, je me mets dedans, je ne devrais pas me mettre dedans, - nous avons l'intelligence et eux, la bêtise. Il faut arrêter. Il faut arrêter ça. Sinon, excusez-moi, à un moment, ça va nous péter, mais de manière formidable dans la figure et après, on pourra pleurer qu'il y a des incidents graves.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Il faut en finir aussi avec la démagogie. Nous avons devant nous une situation qui est très claire. On le voit dans notre compte administratif, nos dépenses en 2014 ont progressé de 1,5 % et nos recettes ont diminué de 4 %. Me dire qu'il faut créer des emplois à chaque fois qu'il y a un problème nouveau, ce n'est pas tenable. Et quant à expliquer qu'on va vers des catastrophes épouvantables, lorsqu'on ne cède pas sur des revendications qui ne sont pas justifiées, et j'apprécie totalement le point de vue qui a été exprimé par Christophe DUPRAT, eh bien ces catastrophes ne se produisent pas.

Vous nous aviez prédit, Monsieur GUICHARD, que les pré-affectations dans le cadre de la mutualisation seraient rejetées massivement par les agents. Quelle est la situation ce matin à 8 heures ? Nous avons reçu 1 845 réponses. Ce qui représente à peu près la moitié des pré-affectations. Sur ces 1 845 réponses, il y a 1 816 acceptations et 29 refus. C'est-à-dire 1,5 %. Alors, il ne faut pas agiter en permanence le secteur, verser en permanence de l'huile sur le feu. Nous sommes tout à fait ouverts au dialogue social. C'est à KÉOLIS de faire son métier dans le cadre de sa DSP. Nous le faisons nous, mais il y a

des revendications sur lesquelles il ne faut pas en permanence partir du principe que nous devons céder parce que nous n'en avons pas les moyens.

Je mets donc aux voix cette délibération. Qui est d'avis de l'approuver ? Avis contraire ? Abstention ? Le groupe communiste la vote ? Donc, elle est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Max GUICHARD (sans micro) : La délibération n'a rien à voir.

M. le Président Alain JUPPÉ : Oui, mais je suis habitué à ce qu'il y ait des débats qui n'ont rien à voir avec la délibération. Je vous remercie de le reconnaître. Merci. Nous continuons Madame WALRYCK.

M. DUPRAT

2015/6/ 8 Gestion et exploitation des parcs de stationnement - Présentation des rapports annuels relatifs aux DSP de stationnement - BP3000 et Central parcs, - pour l'activité de l'exercice 2014

M. Christophe DUPRAT présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Qui souhaite s'exprimer sur cette délibération ? Personne. Donc, qui vote contre ? Personne. Abstention ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme Michèle DELAUNAY : Monsieur le Maire, j'avais demandé la parole.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame, nous en sommes au compte administratif. Je suis désolé. Non, non, j'ai fait appel à la demande de parole, j'ai fait appel au vote.

Mme Michèle DELAUNAY : Comment fallait-il répondre ?

M. le Président Alain JUPPÉ : Écoutez, dans n'importe quelle Assemblée, on ne vous donnerait pas la parole Madame. Je veux bien vous la donner, mais enfin quand même, il y a des abus. Si vous bavardiez moins avec vos voisins, vous suivriez l'ordre du jour peut-être. Voilà.

Mme Michèle DELAUNAY : J'avais allumé mon micro, je pensais qu'on me voyait.

M. le Président Alain JUPPÉ : J'ai demandé qui souhaitait s'exprimer, vous n'avez pas levé la main. J'ai demandé qui votait contre, vous n'avez pas levé la main. J'ai demandé qui s'absténait, vous n'avez pas levé la main. Alors, je vous donne la parole pour ne pas me montrer désagréable, mais suivez les débats.

Mme Michèle DELAUNAY : Vous l'êtes un tout petit peu cependant en me parlant ainsi.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien sûr. Et je ne doute pas que le petit peu se transformera en beaucoup sur votre tweet. Vous avez déjà dû m'habiller pour l'hiver.

Mme Michèle DELAUNAY : Vous me donnez une idée ! Je veux seulement dire Monsieur le Maire et vous voyez que cela est bien pacifique, nous approchons du 1^{er} juillet. Vous avez, en prenant en compte mes paroles, retiré une délibération lors de la dernière séance concernant le prix des parkings et je voudrais savoir où en est votre réflexion puisque l'application du tarif au quart d'heure a lieu dans quelques jours.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ma réflexion se poursuit Madame. Mais je ne vais pas être désagréable, je vais vous dire dans quelle direction. Je souhaite que nous abordions en même temps la question de la tarification du stationnement de surface et celle de la tarification du stationnement en voirie. Nous allons changer de système pour ce qui concerne le stationnement de surface, on va passer de l'amende lorsque les délais ne sont pas respectés à une redevance. La logique, me semble être de dissuader les véhicules de rester en surface au-delà de 2 heures. Donc, je pense qu'il faut au-delà de 2 heures une redevance élevée. Pour inciter ceux qui veulent stationner longtemps à aller dans les parkings en ouvrage. Lorsque nous aurons pris cette décision, je me propose de ré-ouvrir le débat avec les concessionnaires de parkings en ouvrage puisque nous inciterons les véhicules au-delà de 2 heures à aller dans les parkings en ouvrage. Ce que je voudrais, c'est que la très forte hausse au-delà de 2 heures dans les parkings en ouvrage soit revue parce qu'elle n'est pas cohérente avec notre politique globale du stationnement. Voilà un peu ce sur quoi nous travaillons. C'est la raison pour laquelle j'ai retiré aussi cette délibération en Conseil municipal. Nous nous donnons jusqu'au mois de septembre pour regarder tout cela. Si vous voulez faire un recours au 1^{er} juillet au motif que le stationnement au quart d'heure n'est pas mis en œuvre, vous pouvez le faire. Mais avant que le recours ne soit jugé, nous aurons pris un dispositif global sur le stationnement. Voilà où nous en sommes.

Nous reprenons le compte administratif puisque la délibération est votée.

M. BOBET
2015/6/ 20 Compte Administratif de l'exercice 2014 - Approbation -

M. Patrick BOBET présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Vice-président. Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, je rappelle que notre Conseil doit élire l'un de ses membres pour présider la séance pendant la discussion et le vote du compte administratif. En application de notre règlement intérieur, je vous propose donc de

désigner notre doyen d'âge, Monsieur TURON pour présider notre Assemblée pendant la présentation, la discussion et le vote du compte administratif. Si Monsieur TURON veut bien prendre ma place provisoirement. Merci.

M. le Président Alain JUPPE quitte la salle du Conseil.

M. Jean-Pierre TURON : Mais ce n'est pas ce que j'appellerais « le privilège de l'âge ». Bien. Alors, qui veut intervenir ? Véronique FERREIRA, Max GUICHARD, Gérard CHAUSSET. Bien, Véronique FERREIRA.

Mme Véronique FERREIRA : Merci Monsieur le Président. Je voudrais peut-être commencer mon intervention sur une note d'optimisme sur ce compte administratif, ce qui, à mon avis, ne fera de mal à personne pour noter que, même si les ratios se dégradent indubitablement, effectivement on a quand même encore globalement une situation budgétaire saine. Certes, le résultat net de l'endettement de la Métropole, diminué pour le premier et augmenté pour le second, peut poser des questions pour l'avenir, mais à l'heure actuelle, si on regarde simplement ce tableau, c'est encore satisfaisant.

Pour autant, un certain nombre de remarques. D'abord, en ce qui concerne les recettes. Hors produits de cession, reprises sur provisions et surtout produits exceptionnels qui étaient d'autant plus exceptionnels l'année précédente, la baisse des recettes réelles de fonctionnement est de l'ordre de 2 %. Je vais parler plutôt en valeurs absolues parce que ça va être plus facile à s'y retrouver, c'est-à-dire de l'ordre de 20 millions d'euros, alors que l'on avait l'année précédente une augmentation de 0,69 %. Je pense que cette perte de 20 millions même si ça n'est pas quand même un coup de tonnerre sur la globalité du budget qui est aux alentours d'1 milliard, cette perte va vite être cumulative et donc se révéler inquiétante. Ce qu'il faut regarder peut-être un petit peu c'est l'intérieur. Si on exclut effectivement les produits exceptionnels sur les recettes totales, on nous montre deux explications principales.

La baisse des dotations d'abord. Certes, il y a une baisse de la DGF (dotation globale de fonctionnement) de 5,7 millions d'euros à laquelle on pourrait peut-être même rajouter notre contribution au titre de la péréquation de 1,4 million d'euros, mais à côté de cela, je crois qu'il ne faut pas uniquement se focaliser sur la DGF et ne pas sous-estimer la baisse de la fiscalité qui, mine de rien, est elle aussi à hauteur 6 millions d'euros. Or, comme vous l'avez rappelé Monsieur le Vice-président, notre dépendance par rapport aux dotations s'est fortement accentuée et ce n'est pas une dépendance récente, mais c'est une dépendance qui date de 2009 avec la réforme de la taxe professionnelle, qui nous place aujourd'hui dans une situation où plus de la moitié de nos recettes vient des dotations. En 2009, seules 36 % de nos recettes venaient des dotations.

Or, parallèlement, on constate que ce sont les rentrées fiscales économiques qui sont en baisse, non seulement par rapport à 2009 - en 2009, le seul produit de la taxe professionnelle représentait 40 % des recettes de La Cub. Aujourd'hui, pour la Métropole, on atteint encore péniblement les 30 % - mais aussi par rapport à l'année précédente, ça a été rappelé : - 6 millions pour la cotisation foncière des entreprises, 2 millions pour la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). Ce qui fait que si l'effet cumulatif passé, présent et à venir est préoccupant, il faut quand même rappeler qu'il n'est pas uniquement dû à la contribution de la collectivité à l'effort national, mais à des effets qui sont bien antérieurs.

En ce qui concerne les dépenses, il faut noter les réels efforts pour limiter l'effet ciseaux, car la hausse de 1,56 % sur 2014 est finalement très raisonnable. Cependant, il y a des points d'alerte sur lesquels nous devons être particulièrement vigilants.

Premier point d'alerte qui n'est peut-être pas le plus important finalement, c'est effectivement la forte hausse des charges de personnel, que ce soit de manière objective ou alors de manière relative par rapport aux années précédentes. C'est en effet la première fois que l'augmentation est si forte. Si cette hausse s'explique et se justifie notamment par l'application de mesures statutaires, application d'ailleurs dont on ne peut que se réjouir, il faut quand même noter que cette hausse a lieu avant la mutualisation et donc, avant qu'il y ait l'accroissement des effectifs et la prise en compte de la dynamique de charges, donc point de vigilance.

Ce qui m'inquiète beaucoup plus peut-être, c'est la forte baisse des investissements de 483 à 460 millions de 2013 à 2014, alors même que nous avons dû augmenter l'emprunt. Ce qui pose aussi la question de l'équilibre entre le fonctionnement et l'investissement et donc la question du rôle de la Métropole.

Outre la question de l'enveloppe globale qui est mandatée qui est en baisse, c'est surtout sur sa répartition que je voudrais attirer votre attention. D'abord, je trouve que cette baisse nous interroge sur notre capacité à faire pour cette année 2014, mais aussi pour les années à venir. Interrogation d'autant plus valable quand on regarde aujourd'hui la consommation du FIC (fonds de proximité d'intérêt communal) qui, au mois de mai, est mandatée seulement à 19 % et des contrats de CODEV (contrat de co-développement). Certes, on peut avoir des explications comme la fameuse question de l'amiante, mais je pense sincèrement que cette problématique ne peut expliquer à elle seule l'ampleur du retard, surtout qu'il avait commencé à s'accumuler bien avant. Nous devons donc rester vigilants sur notre capacité à réaliser non seulement des directions centrales, mais aussi des futurs pôles territoriaux en tant que cheville ouvrière de l'investissement de la Métropole. C'est un sujet que je voudrais justement rappeler, le personnel n'est pas qu'une charge de dépenses, mais joue aussi fortement dans notre capacité de redistribution par l'investissement de la Métropole.

Autre point de vigilance, je voudrais noter que si la baisse des investissements peut s'expliquer globalement par le retard pris par la ligne D que nous déplorons tous, ce décalage pour autant ne justifie pas tout. Si on regarde effectivement la baisse des fonds de concours et de subventions d'équipements, on est sur une baisse de l'ordre de 13 millions. Si on regarde la baisse des investissements directs hors tramway, on est de l'ordre de 12 millions. Et on est finalement sur un équilibre hors tramway qui est le plus faible depuis 2009. Donc l'effet tramway et l'effet amiante ne peuvent pas tout justifier.

Enfin, dernier point, vous disiez Monsieur le Vice-président que vous vous réjouissiez du domaine économie emploi rayonnement métropolitain qui avait connu une augmentation depuis 2009. Globalement, je suis tout à fait d'accord avec vous. Pour autant, il faut également regarder les petites lignes. En ce qui concerne l'emploi et l'entreprise, je peux dire que je me réjouis, en fonctionnement, de l'augmentation des subventions en direction des acteurs de la vie économique, ESS (économie sociale et solidaire) compris. Cependant, si on regarde le chapitre investissement sur l'économie et l'emploi, on note quand même qu'il y a des baisses. Moi, je voudrais isoler les investissements qui ont un impact direct sur l'emploi. Hors rayonnement métropolitain, commandes artistiques, etc. si on regarde globalement l'accueil des entreprises ou l'accès au très haut débit, donc des éléments qui ont des rapports directs avec l'emploi, non seulement on constate que par rapport au BP (budget principal), nous avons sur ces points-là un très faible taux de réalisation et que l'on a, au global, un bilan total de 16 millions d'euros. Ce que je trouve

bien faible pour une compétence dédiée de la Métropole et dans un contexte actuel qui appelle bien évidemment de l'investissement en direction de l'emploi.

Je souhaite donc à l'avenir une attention particulière sur ces derniers points. Je vous remercie.

M. Max GUICHARD : Oui, Monsieur le Président. Je vais faire une petite parenthèse avant d'aborder le compte administratif. C'est dommage qu'Alain JUPPE ait dû quitter la salle, mais je vais m'adresser à Alain ANZIANI parce qu'il y a des choses que je ne peux accepter et je te le dis Alain puisque tu étais présent à ces différentes réunions. Je n'ai jamais dit que les agents refuseraient les pré-affectations. Je ne l'ai jamais dit parce que je ne pouvais pas le savoir.

Par contre, ce que je disais c'était que le climat n'était pas bon. Ça, oui. Et ça s'est matérialisé par du mouvement social que je n'ai pas dirigé, que j'ai constaté comme vous et moi. Et je le dis maintenant : le climat n'est toujours pas bon. Ceux qui veulent penser que l'orage passé, c'est maintenant le ciel bleu, oui, il est bleu aujourd'hui quand vous levez la tête, mais regardez les yeux des agents et vous verrez que ce n'est pas si bleu que ça. Je ferme la parenthèse et je te demande Alain de donner ces éléments à Monsieur le Président, mais c'était bien que toi, tu l'entendes.

Nous ne pouvons pas apprécier ce compte administratif en dehors du contexte financier plus que tendu qui est imposé à nos collectivités. La preuve en a été apportée à l'occasion du débat au sein de notre établissement autour du pacte financier fiscal qui est imposé à la Métropole et aux communes. Ce pacte est si difficile à avaler que vous avez décidé, Monsieur le Président, d'en repousser l'examen à la rentrée. Il entérine la quintuple peine pour les communes. Quintuple. Premièrement, perte de compétences. Deuxièmement, baisse des dotations. Troisièmement, perte de l'autonomie fiscale. Quatrièmement, obligation de se conformer à une péréquation horizontale qui répartit la misère. Et enfin cinquièmement, maintenant perte de l'essentiel des dotations de solidarité internes à l'agglomération.

Face à cette situation, certains maires se sont demandé s'il était temps de prendre un permis de pêche. D'autres ont tritiqué les chiffres pour savoir dans quel sens le couperet serait le moins aiguisé. Et trop peu ont convenu qu'il était temps de résister. Plus inquiétant encore, je m'adresse à mes amis, il paraît qu'il existe encore des élus socialistes persuadés que le couple HOLLANDE-VALLS ne mène pas une politique d'austérité. C'est vrai que tant qu'on est sur cette longueur, on a du mal à dépasser ces situations.

Les services de la Métropole ont donc dû faire une erreur lorsqu'ils ont calculé qu'entre 2014 et 2017, notre Etablissement aura perdu 108 millions d'euros de dotations d'État tout en voyant ses compétences largement élargies. Une situation qui conduit inéluctablement à ce que, malgré des ambitions très élevées en matière de logement ou de transport, le niveau d'investissement a baissé de presque 5 % par rapport à 2013. Certes, 2013 était une année record, mais le budget 2014 était conçu pour être aussi une année record parce que les besoins sont immenses. Nous avions nous-mêmes interrogé Vincent FELTESSE à l'époque. Et je lui rappelle ce que je lui disais : « Ce budget est ambitieux, mais ces orientations sont-elles tenables quand monte l'injection à la rigueur budgétaire ? ». Nous avons la réponse aujourd'hui sous les yeux. Les besoins sociaux n'ont pourtant pas baissé dans cette période, au contraire, et le taux de réalisation sur un poste comme l'habitat, 85 %, prouve que l'urgence est bien là. Alors je sais que tel Monsieur Jean-Claude JUNCKER, donnant une petite tape sur la joue du Premier Ministre grec, on va me dire que c'est normal de faire attention à l'argent public et qu'il ne faut pas dépenser plus que ce

que l'on a. N'est-ce pas Christophe ? Et ceux qui porteront ce discours sont les mêmes qui ont trouvé justifié de supprimer la taxe professionnelle et de voir aujourd'hui le produit des impôts économiques baisser de 2 % pour la CFE (cotisation foncière des entreprises) et la CVAE, alors même qu'on a augmenté les tarifs de transport de 6 puis 3 % et que les impôts-ménages rapportent, chaque année, un peu plus. Même le versement transport connaît un fléchissement qui, sans intervention parlementaire, pourrait bien se confirmer dans les années à venir.

Pire encore, le rapport d'activité du déléguétaire sur l'assainissement nous apprend que le crédit impôt compétitivité, fameux CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi), a profité à la Lyonnaise des Eaux pour 330 000 euros, un plaisir qu'elle a, dans sa bonne âme, voulu partager en versant 1 million d'euros de dividendes à ses actionnaires qui ne s'y attendaient vraiment pas. Comme quoi il y a des cadeaux qui tombent du ciel, moi, je les attends toujours.

Tout ceci est purement scandaleux. Que cela soit fait par ceux qui se permettent de donner des leçons aux dirigeants grecs pourtant mandatés par le peuple pour en finir avec cette spirale, qui n'a jamais servi que les grands banquiers, c'est inacceptable et cela a de quoi alimenter la colère légitime des peuples contre cette conception de l'Europe.

Pour revenir et pour en conclure, enfin sur notre agglomération, nous considérons que la résistance sera aussi nécessaire pour maintenir les ambitions sociales du budget de la Métropole. Le logement social, les transports, les équipements, la nature et le cadre de vie sont des exigences concrètes, urgentes et légitimes de la population. Le budget 2016 devra maintenir ces niveaux d'investissement élevés sur ces sujets. Merci de m'avoir écouté.

M. Gérard CHAUSSET : Oui Monsieur le Président, Chers Collègues, le compte administratif 2014 de la Métropole qui récapitule l'ensemble des dépenses et des recettes de l'exercice budgétaire précédent est dans la lignée des comptes administratifs antérieurs en présentant une situation financière plutôt saine. Ceci a déjà été relevé.

Cette année présente toutefois des caractéristiques particulières, mais elles étaient attendues. En premier lieu, son taux de réalisation des crédits, 58 % qui, après s'être sensiblement amélioré en 2013, est retombé à un niveau inférieur à celui de 2012. Effectivement, 2014 a été une année plutôt bousculée avec les élections municipales, l'annulation de la DUP (déclaration d'utilité publique) de la ligne D, le dossier de l'amiante, le chantier du passage à la Métropole qui ont mobilisé fortement les services métropolitains. Tout ça, ce sont des explications, à mon sens, tout à fait valables pour ce taux de réalisation qui est un peu en faiblesse.

Pour autant les dépenses réelles d'investissement demeurent toutefois élevées avec 533 millions d'euros, inférieures à 2013, mais supérieures au montant moyen réalisé sur les 5 dernières années, donc l'effort d'investissement est particulièrement important dans le domaine des transports, sans surprise je dirais, puisqu'avec les travaux d'extension, les terminus partiels, l'acquisition de nouvelles rames, les travaux du centre de maintenance, etc., le déploiement du SAEIV (système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs) aussi est très important, l'agenda était bien chargé.

Cette satisfaction devant les ratios – il est toujours difficile de se mettre à genou devant les ratios - finalement est plutôt bonne, notamment en matière de gestion de la dette. On se heurte toutefois à une certaine inquiétude pour l'avenir. Si je devais employer une métaphore pour symboliser la situation de notre Métropole aujourd'hui, je choisirais celle du ballon de baudruche contenu dans un étau qui se resserre petit à petit. L'étau

représente bien entendu les contraintes budgétaires réelles que nous rencontrons à travers la baisse des dotations de l'État, nul n'est besoin de revenir dessus, mais c'est quand même une vraie réalité, et je pense que c'est aussi une vraie difficulté pour l'économie. Les collectivités sont quand même des donneurs d'ordres très importants, pas seulement dans les travaux publics, mais aussi dans beaucoup de domaines que ce soit la culture, que ça soit beaucoup de services que l'on pourrait qualifier de « périphériques », mais qui sont très importants. Dans le domaine des études, de la communication, des médias, dans plein de domaines, eh bien, on voit bien aujourd'hui que tous ces secteurs d'activités, je m'excuse de l'expression, « tirent la langue ». C'est extrêmement difficile pour un certain nombre d'entrepreneurs, de petites entreprises, de jeunes qui veulent se lancer, pas uniquement pour les entreprises de travaux publics, mais pour vraiment l'ensemble du secteur. Les collectivités sont nécessaires et aujourd'hui, ce resserrement des finances a des conséquences au bout du compte sur l'emploi, des conséquences sociales qui sont extrêmement importantes.

Tout ça apporte moins de vitalité sur nos recettes fiscales depuis plusieurs années maintenant suite à la réforme de la taxe professionnelle comme cela a été mentionné.

Comme si cela ne suffisait pas, notamment pour le domaine des transports, a été voté récemment le relèvement du versement de transport, chose que je voulais signaler, donc, on va passer de 9 à 11 salariés et là, on aura une perte entre 2,5 millions à 4 millions d'euros. On n'arrive pas très bien à la situer. Ceci s'ajoute à l'augmentation de la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) qui a été prise de plein pot par la collectivité et donc je trouve ça dommage comme décision. Ce que la droite n'avait pas vraiment réussi à faire, il est dommage que ce soit la gauche qui y arrive en matière de transport. C'est quand même la réalité et aujourd'hui des décisions gouvernementales viennent pénaliser le développement, la promotion du transport collectif et c'est les collectivités qui vont, bien sûr, le supporter. C'est un effet ciseaux et on a besoin d'investissements très lourds dans le domaine de transports, notamment et là, je pense que c'est un coup dur qui est porté. Pour revenir à la métaphore du ballon de baudruche, notre Métropole grandit. Elle grandit en population, elle grandit en attractivité, elle grandit en compétences avec la mutualisation. Avec son changement de statut et le transfert de nombreuses compétences, inévitablement d'ailleurs les besoins vont grandir également et on aura peut-être des difficultés, peut-être c'est à peu près sûr, à assumer tout ça.

Évidemment Monsieur le Président, il faudra peut-être revoir un certain nombre d'investissements sur des grands projets. J'ai noté notamment la LGV (ligne à grande vitesse). Est-ce qu'un certain nombre d'investissements, mais d'autres aussi, est-ce qu'on pourra les tenir ? Est-ce qu'on pourra tenir la jauge que l'on avait définie ? Ça, c'est une véritable question et donc, tout le monde n'aura pas un deuxième vélo pour son anniversaire. Peut-être, il faudra qu'on s'habitue à bien recycler par contre le vélo que l'on a.

Dans un tel basculement de paradigmes, ces paradigmes qui ont longtemps guidé cette institution, nous avons le devoir et la responsabilité d'abord de couvrir les besoins prioritaires : logements sociaux, transport, ce sont des domaines importants, et aussi assainissement puisque tout n'est pas réglé. Et aussi un autre domaine qui me semble un peu passer en second plan, c'est celui qui nous attend du défi écologique et du changement climatique. Nous attendons de la part du Président une politique offensive dans ce domaine. J'ai vu qu'il y avait un séminaire sur le développement durable, sur quelle politique on allait se donner. Je pense qu'il va falloir vraiment que l'on se saisisse à bras-le-corps de ce défi et se saisir de cet enjeu pour en faire un élément de moteur économique pour notre Etablissement, ne serait-ce qu'un grand chantier sur les isolations, un grand chantier sur le renouvelable. Tout un tas de domaines dont on parle depuis des années qui sont inscrits d'ailleurs en partie dont le Plan climat et je pense qu'il faut

vraiment qu'on en fasse un phare, un vrai guide pour notre Etablissement. Voici ma conclusion et nous voterons ce compte administratif. Je vous remercie.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, Chers Collègues, quelques mots à mon tour sur ce compte administratif 2014 qui correspond au budget primitif 2014 qu'on avait voté sous ma présidence. Mais mon propos sera moins de me retourner vers le passé que de voir les enjeux qui sont devant nous sur les 6 prochaines années et au-delà, je pense, et d'essayer d'avoir une certaine lucidité, quitte à être un peu trop fort.

Le premier point c'est que, malgré tout, nous sommes partis collectivement dans un cycle de baisse des dépenses publiques. Quand vous regardez l'arc politique, hormis je reconnais du côté de Max GUICHARD du Parti communiste ou d'autres partis que je ne veux pas citer, il y a une espèce de consensus des grands partis dits « de gouvernement » sur cette baisse de la dépense publique et nous pouvons, Conseils après Conseils, métropolitains, municipaux, nous renvoyer les responsabilités, mais entre la baisse de 50 milliards d'euros actés par ce gouvernement ou les 130 à 150 milliards d'euros mis dans la plateforme de l'UMP (union pour un mouvement populaire), nous sommes bien dans ce cadre et cette réalité sera là, à mon avis, durant plusieurs années.

Je vais vous dire quelque chose qui va peut-être vous surprendre. Quand il y a une baisse de la dépense publique, la dépense publique baisse. Ça veut dire que, bien sûr, sur les budgets État, collectivités locales, social, il va y avoir une voilure qui se réduit et c'est pour ça que, durant les années passées, j'ai toujours à titre personnel été assez prudent sur la critique du désengagement de l'État parce que je pense que nous sommes sur quelque chose de structurel qu'on peut acter ou regretter, mais je pense que nous sommes sur quelque chose de structurel. Ça, c'est le premier point de mon propos.

Deuxième point du propos, les choses sont en train d'être changées assez radicalement avec la métropolisation accompagnée du phénomène de mutualisation, mais nous savons, j'avais déjà répondu la dernière fois à Patrick PUJOL, que ce phénomène prend du temps et que les économies ne se font pas forcément dans les premières années. J'avais cité et je recite l'exemple de l'actuel Ministre de l'Intérieur, Bernard CAZENEUVE qui a connu ce genre de situation à Cherbourg où il y a eu des fusions et c'est au bout de 5 à 6 ans que les économies ont commencé à se faire. Donc, nous avons devant nous une période qui va être particulièrement délicate.

Je me permets d'attirer notre attention collectivement sur les ressources financières importantes de la Métropole que nous avons. Qu'est-ce que nous en faisons ? Bien sûr, redistribution pour les communes. C'est un axe fort de la Métropole bordelaise. Bien sûr, poursuite des engagements pris sur des grands dossiers notamment autour des transports collectifs en site propre. Mais nécessairement nous avons toujours besoin d'avoir un coup d'avance sur les grands projets et sur les grands investissements. On le voit bien sur ce compte administratif, quand il y a des élections, quand il y a des alternances, à un moment, il y a un creux, et après, ça repart. Et ce qui pourrait être potentiellement dangereux pour nous, pas forcément dans un an, ni dans 2 ans, ni dans 3 ans, mais plutôt dans un horizon 4, 5, 6, 7 ans, à un moment où la ligne à grande vitesse va arriver, à un moment où la Métropole va encore monter en puissance, c'est de ne pas voir continuer cette espèce de volontarisme métropolitain sur des grands projets.

C'est juste le sens de mon propos qui est que la difficulté est bien là. Nous la mesurons toutes et tous. Je ne la nie pas. Ça correspond à des choix politiques et économiques qui nous opposent. Ce sont des choix, mais par rapport à ce que nous, nous avons à décider, nous avons ces arbitrages constants à faire. Merci.

M. Jean-Pierre TURON : Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je demanderai au rapporteur de faire une première conclusion.

M. Patrick BOBET : Merci Monsieur le Président. Je constate que tous les intervenants sont tous satisfaits d'une situation saine sur le plan de notre Métropole, que je partage, cette situation est tout à fait saine, c'est vrai, nous partons de choses qui sont très correctes et cohérentes. Peut-être répondre à chacun et chacune d'entre vous assez simplement.

Véronique FERREIRA nous parle des baisses des dotations globales et de fonctionnement notamment sauf que ça va s'aggraver parce que 2014, nous sommes dans le cadre de 1,5 milliard en moins. Les années suivantes, 2015 notamment, nous sommes dans les 3,7 milliards de moins. Cette baisse va s'aggraver très lourdement et notre dépendance à ces dotations, elle, restera à peu près la même certainement, mais notons cette grande fragilité que nous aurons tout de même.

Vous avez évoqué aussi les dépenses de personnels. Je les ai relevées comme vous. Elles me paraissent importantes et même inquiétantes. Heureusement, nous avons corrigé tous ensemble le tir pour cette année. Je pense que les choses vont s'améliorer.

Vous avez parlé, certains d'entre vous, de mutualisation. C'est vrai que plus d'effectifs vont apporter des dépenses supplémentaires, mais aussi beaucoup de recettes supplémentaires. Je vous rappelle quand même que toutes les mutualisations, la métropolisation, qui sous-entendent des transferts de personnels s'accompagnent systématiquement d'attributions de compensation des communes vers la Métropole. Seule chose, c'est qu'au bout de quelques années, Vincent FELTESSE vient de le dire, des économies pour les communes pourraient se faire jour en ne prenant pas en charge le GVT (glissement vieillissement technicité) et autres dépenses annexes, mais en revanche, il faudra quand même quelques années pour que ceci se fasse et nous avons pris en compte d'ores et déjà l'augmentation du régime indemnitaire, nous savons que ça tournera autour des 3 ou 400 000 euros par an pour mettre tout le monde sur le même pied d'égalité et ceci est déjà pris en compte dans notre budget. Donc, pas trop d'inquiétudes pour cette mutualisation pour notre Métropole qui a déjà prévu un peu ceci et ce sera autant de bénéfices pour les communes elles-mêmes.

Il a été question aussi de capacité à faire. C'est vrai que, et nous le savons très bien, ça ne sert à rien de programmer en investissements 600 millions d'euros quand nous n'en faisons que 400. C'est notre capacité à faire. Nous étions sur 460 cette année, 480 l'an passé à peu près. Notre niveau est autour de 500 millions donc, encore une fois, en prévoir 600 n'a pas de sens alors que nous ne dépensons pas tout, ne serait-ce que déjà pour les FIC ou les CODEV. Nous savons très bien, années après années, que ces crédits ne sont pas totalement consommés, même si parfois ils le sont dans de bonnes conditions, mais ils ne sont pas consommés intégralement.

L'amiante et l'annulation de la DUP pèsent quand même pour la moitié de notre diminution d'investissement malgré tout, même si ça ne fait pas tout. Ça pèse au moins pour la moitié. Donc ça n'est quand même pas négligeable du tout.

Dans les questions que m'a posées Véronique FERREIRA, je crois que j'ai fait à peu près le tour. Oui, dans le domaine économique, nous réjouir que nous augmentions chaque année nos subventions, nos dotations. Dans cette thématique, c'est bien, mais nous ne sommes pas seuls, nous avons aussi une DSP (délégation de service public) pour ce qui

est de l'accès haut débit et nous devons veiller à ce que cet accès soit le meilleur possible et il y a encore un peu de travail à faire. Je sais qu'Alain TURBY s'en occupe de très près.

Max GUICHARD a été dans un contexte plus politique, national, je ne suis pas sûr d'avoir beaucoup de réponses à lui apporter pour ce qui nous concerne très précisément. C'est vrai que le Pacte financier et fiscal a été décalé au 20 septembre, mais qu'au mois de septembre, Max, il n'est pas question d'aller beaucoup plus loin parce que nous devons tout de même rétablir certaines équités entre toutes nos communes.

Pour faire très court, je vous rappelle que la DSC (dotation de solidarité communautaire) qui a été tout de même le point dur de toute cette discussion, la DSC est aujourd'hui partagée entre un et cinq fois plus entre les communes. Nous avons ramené cette équité de 1 à 5 à 1 à 2. Les communes les moins servies seront à échelle de 1 et les mieux servies à échelle de 2. C'est quand même plus équitable que de 1 à 5 quand on sait ce que ça représente. Puis, encore une fois, on ne parle pas du budget d'une commune, la DSC ça n'est pas le budget de la commune. Il faut quand même être aussi sérieux dans ce que l'on présente.

Je crois que c'est à peu près ce qu'a dit Max. Moi où je partage l'avis de Max GUICHARD, c'est que l'argent public, il faut être extrêmement prudent et bien le dépenser. Je suis certain que les économies que nous faisons sur certaines dépenses ou que nous ne faisons pas sont mieux utilisées parfois. Je crois qu'il faut bien y réfléchir. Vincent FELTESSE a eu une phrase en disant « Quand il y a une baisse des dotations... heu non, quand l'équipement est en baisse ». Ça, c'est une lapalissade et c'est une évidence, mais c'est un peu la même chose. Moi, je dis souvent aux finances, « On ne peut pas dépenser deux fois la même somme ». Une somme qui a été mise dans un endroit, on ne peut pas la mettre dans un autre et on a parfois tendance à penser qu'on peut dépenser toujours plus, que l'argent arrive régulièrement chaque année. Non, non ça n'est pas comme ça que les choses se passent.

Gérard CHAUSSET se félicite, bien sûr, que nous ayons des efforts importants sur les transports, années par années. Je partage tout à fait cette satisfaction. En revanche, je partage aussi son inquiétude pour ce qui pourrait être la baisse du versement de transport puisque les modalités ont changé comme nous l'avons dit. Peut-être pas autant qu'il ne le craint. On n'est pas de 2 à 4, mais plutôt entre 1,7 et 3,7 dans les chiffres que nos services ont préparés, mais ça n'est pas fait, ça n'est pas voté. Donc, j'espère que nous aurons assez d'arguments pour que ceci ne soit pas voté parce que ce serait quand même extrêmement préoccupant.

Vincent FELTESSE a fait surtout un grand commentaire sur les perspectives que l'on peut partager pour beaucoup. La baisse de dotations, même si elle est peut-être utile et je crois qu'elle l'est, est nécessaire. Je persiste à penser qu'elle est quand même assez brutale et elle nous met dans une difficulté à la Métropole, importante, mais dans nos communes, bien plus importante.

Voilà Monsieur le Président ce que je voulais donner en réponse à tous mes collègues. Merci.

M. Jean-Pierre TURON : Je vous remercie. Max ?

M. Max GUICHARD : Monsieur le Rapporteur, je n'ai pas fait qu'une intervention politique d'ordre national, européen, mondial, stratosphérique, j'ai aussi été dans le concret de chez nous. Par exemple, quand je parle du taux de la CFE (cotisation foncière des entreprises),

de la CVAE, quand je parle des augmentations de tarifs, je ne suis pas à Matignon là, je ne suis pas à l'Élysée, je suis ici. Et là, on peut me répondre.

M. Jean-Pierre TURON : Bien, alors je crois que le débat a eu lieu, que tout le monde a pu s'exprimer et indiquer ce qu'il avait à dire. Maintenant, je vous propose de passer au vote, par rapport en effet au compte administratif qui a été présenté et débattu.

Je vous demande ceux qui n'approuvent pas les conclusions du rapport du compte administratif. Qui est contre ? Il n'y a pas de contre. Qui s'abstient ? Personne ne s'abstient. Donc, on peut considérer que ce compte administratif est adopté à l'unanimité et j'ajouterais qu'il ne faut pas en oublier quand même tous les commentaires qui ont été faits, qui enrichissent les votes qui ont été émis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

M. Jean-Pierre TURON : Je vous remercie. Je vais donc maintenant faire rappeler le Président pour lui indiquer que le compte administratif 2014 a été approuvé à l'unanimité. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Jean-Pierre TURON d'avoir présidé la séance et merci à l'Assemblée de ce vote qui sanctionne notre travail commun, je voudrais le rappeler.

Nous en sommes au budget supplémentaire ? Monsieur le Vice-président, vous l'avez déjà présenté. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce budget supplémentaire ? Ah il était regroupé ? Donc c'est voté aussi.

M. BOBET

2015/6/ 23 Association des maires des grandes villes de France (A.M.G.V.F.) - Cotisation 2015 - Décision - Autorisation

M. Patrick BOBET présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je voudrais seulement ajouter sur ce point que l'association des maires des grandes villes de France et l'association des communautés urbaines ont engagé ce processus de fusion parce que toutes ces associations, je vois ça moi aussi avec l'AFCCRE (association française du conseil des communes et régions d'europe) et Cité Unifrance, ont de plus en plus de mal à recouvrer leurs cotisations. Les collectivités locales font des économies et donc on va vers la fusion, mais cette fusion ne prendra effet qu'en 2016. Et donc il nous paraît tout à fait légitime que, pendant l'exercice 2015, nous continuions à payer cette cotisation. Qui est-ce qui souhaite s'exprimer là-dessus ? Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Monsieur le Président, Chers Collègues, notre groupe va voter contre cette délibération pour les raisons suivantes.

D'abord par cohérence par rapport au vote que nous avions tous émis, le 10 avril dernier, où nous avons collectivement et je pense unanimement décidé de supprimer la cotisation

de Bordeaux Métropole concernant l'association des maires des grandes villes de France. D'abord, à mon avis, pour une raison qui n'est pas simplement sémantique, c'est-à-dire que nous finançons l'association des maires des grandes villes, or nous ne sommes pas une grande ville. Nous étions une Communauté urbaine, nous sommes une Métropole, il n'y avait aucune raison pour que nous continuions à financer une association des maires de grandes villes. Notre vote du 10 avril 2015 était parfaitement cohérent. Nous avons supprimé cette cotisation.

Cette cotisation, elle est sortie par la porte, elle revient aujourd'hui par la fenêtre. On nous demande aujourd'hui de voter ce que nous avons refusé unanimement de voter, il y a de cela deux mois et demi, au motif que l'association des maires des grandes villes est en train de fusionner actuellement avec l'association des Communautés urbaines de France et que la fusion prend du temps. Je note que, depuis 2011, ils sont en train d'essayer de fusionner. Je pense qu'il doit y avoir des raisons, des avantages budgétaires que les uns et les autres ne veulent pas céder qui font que ça met du temps à venir. Mais je ne veux pas que nous, nous soyons pénalisés par le fait qu'il y a du retard dans la fusion normale nécessaire de ces deux organismes. J'indique d'ailleurs que nous finançons les deux : les grandes villes où nous n'avons rien à faire et également les communautés urbaines où effectivement, cela nous paraît tout à fait cohérent. Donc, je pense que notre vote hostile sur cette association des maires des grandes villes n'est pas seulement anecdotique. D'abord, il n'est pas anecdotique par le chiffre puisque c'est quand même une cotisation de 64 000 euros. À l'heure d'économies, je pense qu'on aurait pu économiser sur ce budget, 64 000 euros qui sont totalement inappropriés.

Ensuite, à mon sens, le fait que cet attachement que nous avons, cet attachement viscéral vis-à-vis des maires des grandes villes, traduit une tendance que je qualifierais de nostalgique, c'est-à-dire que nous avons beaucoup de mal à acter ici la perte de la dimension municipale de nos actions. Nous avons du mal à acter la dimension et l'intérêt métropolitain de notre projet et l'effacement progressif de leur dimension municipale. L'intérêt métropolitain, je le redis ici, ne peut pas résulter de la seule addition des intérêts municipaux.

Si je dis cela, Monsieur le Président, c'est que je m'appuie également sur deux sujets d'actualité. Des exemples tirés de l'ordre du jour de notre Conseil de Métropole d'aujourd'hui, deux délibérations qui actent, à mon avis, effectivement cet attachement nostalgique à la vie municipale. Premier exemple, c'est que pour les contrats de co-développement qui nous sont proposés, plus du tiers des actions prévues par ces contrats revêt un intérêt strictement municipal alors que leur objet devrait être de profiter à l'ensemble de la Métropole et au moins une échelle intercommunale, ce n'est pas le cas.

Deuxième exemple également, là aussi on revient sur une décision que nous avions déjà prise, nous avions le 23 janvier 2015 refusé de verser une subvention de 100 000 euros à la SPA (société protectrice des animaux) au motif que c'était des compétences strictement municipales, mais là aussi ce vote de suspension était aussi sorti par la porte, mais il revient par la fenêtre puisqu'aujourd'hui à l'occasion du budget supplémentaire, on nous demande de nouveau de voter cette subvention que nous avions refusé de voter il y a quelques mois le 23 janvier 2015, c'est-à-dire que nous sommes sur des compétences strictement municipales.

Voilà les deux exemples concrets que je voulais prendre pour illustrer mon inquiétude vis-à-vis de cette nostalgie strictement municipale.

Je terminerai mes propos en disant que je sais qu'il y a dans cette Assemblée de grands nostalgiques de la période ultra-municipale, de la période pré-métropolisation balbutiante, qui doivent être rassurés par le fait que nous avons vraiment du mal à rentrer dans cette

métropolisation. Je tiens totalement à les rassurer et ça sera la fin de mes propos, par l'attitude du législateur. Enfin Monsieur PUJOL, vous avez écouté avec attention, je pense que vous ne pouvez qu'être satisfait de nos représentants nationaux, notamment de nos Sénateurs. Vous savez que dans le cadre de la loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles), il avait été acté que les prochains Conseillers métropolitains seraient élus au suffrage universel direct, mais le Sénat, lobby des élus municipaux s'il en est, a été totalement hostile naturellement à cette concurrence nouvelle de l'élection des métropoles au suffrage universel direct. Le Sénat est tellement puissant qu'il a fait en sorte que l'Assemblée nationale revienne en arrière puisque même les défenseurs farouches de l'intercommunalité de l'Assemblée nationale ont décidé de lever le pied pour préserver les chances d'un accord en commission mixte paritaire. La commission des lois de l'Assemblée nationale vient de choisir de ne pas restaurer la création du suffrage universel direct sans fléchage à l'occasion des prochaines élections. Donc effectivement tout cela vous rend sans doute joyeux Monsieur PUJOL et vous avez raison de l'être. Cela rend, à mon avis, inquiets tous ceux qui, dans cette Assemblée, je sais qu'ils sont nombreux, sont favorables à la montée en puissance de la métropolisation.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Monsieur PUJOL va répondre.

M. Patrick PUJOL : Très rapidement. Facilement, oui, c'est vrai que je suis heureux que le sénat ait bien représenté les collectivités locales et notamment les communes puisqu'ils sont élus par des Conseillers municipaux, des Conseillers généraux, et des Conseillers régionaux. Je pense que c'est très bien qu'à un moment donné, la défense du territoire de base, creuset de la démocratie, soit défendue de cette façon-là. Aujourd'hui les élus qui sont les élus du peuple, les plus proches de la population, sont les élus communaux et tant mieux qu'aujourd'hui ils puissent siéger d'une manière importante au sein d'une métropole, sans en être ignorés, sans en être écartés. Parce que le but c'était ça : écarter les élus du territoire de base de la gestion intercommunale métropolitaine puisque Métropole, ça veut bien dire ville, grande ville. C'est la grande ville du territoire. Vous voyez que vous voulez opposer la Métropole avec une notion de ville, or, justement, si le législateur a bien choisi « Métropole », c'est bien pour une raison. C'est-à-dire que déjà d'entrée, il avait comme vision de supprimer toutes les communes du territoire pour n'en faire qu'une seule, la Métropole qui est une ville normalement. Donc moi je suis pour l'intercommunalité, je suis pour le travail en commun. Je suis pour la cogestion, je l'affirme, je le maintiens et je continuerai à me battre pour ça.

M. Alain ANZIANI : Oui Monsieur le Président, mes Chers Collègues, juste un mot par rapport à ce que vient de dire Pierre HURMIC qu'en principe, j'apprécie et pour lequel j'ai beaucoup d'estime, mais là, permettez-moi de dire « Que de certitudes quand même ! » et même « Quel mépris ! », comment peut-on affirmer ce que Monsieur HURMIC vient de dire ? Le Sénat ne fait que son travail et son travail, ce n'est pas un attachement nostalgique aux communes. C'est au contraire une considération de la réalité communale. Je suis quand même tout à fait étonné qu'on n'arrive pas à se rendre compte que le personnage, aujourd'hui, le plus apprécié des français, la structure administrative la plus plébiscitée, c'est le maire et c'est les communes. Dans ces temps de crise de démocratie, alors on voudrait supprimer ce que les français reconnaissent. Je suis tout à fait étonné de ça et en réalité, nous ne faisons que défendre, nous avons chacun d'entre nous ici les 28 maires sont unanimes pour dire qu'heureusement que nous sommes là parce qu'on vient frapper à notre porte et ensuite, après, l'intercommunalité a tout son rôle, tout son sens, mais un rôle et un sens qui consistent à apporter son soutien à la réalité communale.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien mes Chers Collègues....

M. Pierre HURMIC : Oui, Monsieur le Président, juste un mot....

M. le Président Alain JUPPÉ : Mon Cher Pierre, vous savez que je vous apprécie aussi beaucoup, mais quand vous dites « un mot », c'est en général beaucoup, beaucoup de mots. Donc ça sera un mot.

M. Pierre HURMIC : Je salue d'ailleurs ce nouvel axe ANZIANI-PUJOL, mais je voudrais dire à mon collègue ANZIANI c'est que moi, ma conception de la démocratie c'est que là où est le financement, là où est le pouvoir, là où sont les projets, c'est-à-dire à la Métropole, là doit être la démocratie. Donc l'élection au suffrage universel direct des élus métropolitains me paraît, mon cher ANZIANI, totalement incontournable dans les années qui viennent malgré les combats d'arrière-garde des Sénateurs qui seront, je pense, de plus en plus isolés dans ce combat-là.

M. Noël MAMÈRE : Il n'est pas question pour moi de mettre l'huile sur le feu, mais je vais répondre...

(Rires de la salle)

M. Noël MAMÈRE : Ce n'est pas dans mes habitudes...

M. le Président Alain JUPPÉ : De votre part, ça ne nous surprendrait pas.

M. Noël MAMÈRE : Ce n'est pas dans mes habitudes, Monsieur le Président, mes Chers Collègues. Je fais partie des 28 Maires comme l'a précisé Alain ANZIANI, mais je ne fais pas partie de ces 28 maires qui partagent l'unanimité sur la protection et la défense du maire, même si je considère comme vous tous que notre rôle de proximité est très important. D'ailleurs, ce n'est pas pour rien que les discussions que nous avons aujourd'hui dans le cadre de la métropolisation et de la mutualisation sont si difficiles avec cette difficulté que nous avons à résoudre une contradiction entre la logique métropolitaine et la logique communale. Une métropole, c'est une agglomération à dimension européenne. C'est la seule entité politico-administrative qui, avec des régions plus développées, correspond à ce que nous sommes en droit d'attendre, dans une période de crise, pour mutualiser, pour épargner l'argent public et pour décider suivant des logiques d'agglomération et non pas comme l'a très bien souligné Pierre HURMIC dans des logiques d'addition des égoïsmes. Et une agglomération, ce n'est pas une addition d'égoïsmes municipaux. Je suis tout à fait d'accord avec Pierre HURMIC d'ailleurs. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les écologistes, et ils ne sont pas les seuls, réclament que les membres du Conseil de Communauté aujourd'hui du Conseil de Métropole soient élus au suffrage universel direct précisément pour dégager des logiques métropolitaines qui sont capables de dépasser nos logiques communales. Ça n'empêche pas que l'entité communale doit demeurer. Ce n'est pas la première fois et j'entends notre collègue ANZIANI qui est Sénateur, je ne vais pas faire de référence à la position du Sénat sur des lois récentes, - je pense en particulier à la loi Renseignement -, mais on ne peut pas dire que le Sénat ait fait preuve d'une particulière vigilance sur la protection de nos libertés et que le Sénat aujourd'hui soit le phare du progrès démocratique dans notre pays.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bon, je propose qu'on n'ouvre pas le....

M. Noël MAMÈRE : Nous avons d'ailleurs franchi un premier pas bien timide lors des dernières élections municipales puisqu'il fallait flétrir les Conseillers communautaires. Nous ne pouvons plus nous considérer comme étant une élection de second degré désignée par les Conseils municipaux, je crois qu'il est inéluctable et Pierre HURMIC a raison de le dire, que les métropoles demain devront être formées et établies à partir du suffrage universel direct.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je souhaiterais que, de temps en temps, on mette ses actes en conformité avec ses paroles. J'observe que la ville de Bègles est fortement engagée dans le processus de mutualisation, mais qu'elle prend la précaution d'attendre le cycle II et que, pour l'instant, vous mutualisez deux agents, mon Cher Collègue. Ce n'est pas vraiment d'une audace extraordinaire.

M. Noël MAMÈRE : C'est un faux procès Monsieur le Président. La ville de Bègles fait partie des premières villes qui sont dans le cycle I et vont entrer dans le cycle II. Je pense, et pardonnez-moi de vous le dire, que le débat qui a été instauré par Pierre HURMIC méritait mieux que cet acte en-dessous de la ceinture. Excusez-moi je pense que ça méritait mieux que ça. Votre naturel revient au galop.

M. le Président Alain JUPPÉ : J'aime bien la cohérence tout à fait. Les donneurs de leçons, on en connaît, mais il faut juger aux actes. Il y a un certain nombre de communes qui sont fortement engagées dans la mutualisation : je m'en réjouis, mon voisin de droite, géographiquement sur cette tribune, et quelques autres. Monsieur GUICHARD.

M. Noël MAMÈRE : On est très engagés et votre réflexion est petite.

M. Max GUICHARD : Je veux rassurer Pierre HURMIC là sur cette question de suffrage universel. L'axe est beaucoup plus large puisqu'il peut y additionner aussi les élus communistes pour réfléchir à des formes de démocratie et d'élection pour la Métropole qui, à la fois, étendent la démocratie métropolitaine et le respect fondamental démocratique des communes. Mais pour cela et donc je suis tout à fait d'accord avec Alain ANZIANI - ce n'est pas souvent, autant le dire - y compris avec Patrick PUJOL, ce n'est pas souvent et autant le dire. Par contre, je ne pourrai pas passer sous silence qu'on peut être d'accord sur de tels propos, mais ne pas masquer des divergences notamment au travers des réformes territoriales faites en catimini sur un coin de table à l'Elysée, ça, ce n'est pas de la démarche démocratique, c'est le moins qu'on puisse dire. Et trouver des moyens pour permettre aux compétences des communes et ce n'est pas le travail qui est fait ici, compétences des communes et moyens des communes pour qu'elles assument pleinement leurs responsabilités. C'est cet enjeu qui est porté. Donc on ne peut pas réduire d'une manière ou d'une autre cette question de démocratie. Il faut la prendre à bras-le-corps dans son ensemble.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Je pense que l'association des maires des grandes villes de France ne soupçonnait pas qu'elle serait le prétexte à un tel débat. Je constate que, dans notre Assemblée, il y a une très forte majorité pour aller vers la métropolisation

dans le respect de l'existence de nos communes. Ça n'est pas contradictoire. Le fait communal existe. On peut être très réformateur. Il faut aussi tenir compte des réalités, de l'attachement des Français et de la façon dont il s'exprime. Il n'y a pas contradiction entre les deux et la façon dont nous travaillons, ça ne vise pas à supprimer l'élection communale. Ça n'est pas à l'ordre du jour de notre Conseil et là-dessus, je le répète, il y a une très forte majorité. Est-ce que cette majorité va aussi approuver le maintien de la cotisation pour la dernière fois à l'association des maires des grandes villes de France. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

M. Patrick BOBET : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, juste peut-être un retour sur l'intervention de Pierre HURMIC, il n'y a pas eu de subvention exceptionnelle inscrite au BS (budget supplémentaire) pour la SPA, pas du tout. C'est un jeu d'écritures. En fait, il s'agit du remboursement de l'avance de crédits au Pôle proximité. Ce n'est pas du tout une inscription nouvelle, je tenais à vous donner cette précision parce qu'elle avait quand même une importance, à mon avis.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts vote contre

M. BOBET

2015/ 26 Transfert de la compétence promotion du tourisme - Institution de la taxe de séjour sur le territoire de la Métropole

M. Patrick BOBET présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur DELAUX.

M. Stéphan DELAUX : Oui Monsieur le Président. Au-delà de ce point sur la taxe, je voudrais cependant dire à quel point cette métropolisation du tourisme pour notre Métropole est une bonne nouvelle. C'est une manière, pour tous les acteurs de la filière, de considérer qu'aujourd'hui, nous allons être dans une dynamique qui va nous permettre de rejoindre les grandes destinations nationales et internationales : Lyon, Nantes, mais aussi Barcelone, Saint-Petersbourg et je voudrais dire à quel point tous ces acteurs de la filière sont aujourd'hui très enthousiastes.

Nous sommes prêts, après un temps de travail relativement court. Nous avons pour cela, un outil performant avec un Office de tourisme métropolitain transformé, ouvert et mettant en valeur l'ensemble de nos communes. Je vous invite à le visiter. Nos équipes sont motivées et le 2 juillet prochain notre dispositif juridique sera bouclé par une Assemblée générale qui réunira l'Office de tourisme métropolitain et Bordeaux Convention Bureau. Puis aussi, il faut quand même le préciser, nous avons une Métropole attractive, dynamique et un développement significatif du tourisme qui est, je le rappelle, une activité économique pleine et entière et créatrice d'emplois. C'est évidemment aussi un enjeu pour nous, tout à fait essentiel.

Je voudrais simplement évoquer deux, trois points très rapidement.

D'abord pour dire que notre désir est de renforcer notre stratégie partenariale, en particulier avec les institutions. Souvent, on nous fait le reproche de ne pas suffisamment

travailler ensemble, villes, départements, régions, compagnies consulaires. Nous travaillons beaucoup ensemble, le plus souvent possible ensemble et sur ce terrain du tourisme, ça marche plutôt bien et nous avons l'intention de poursuivre dans cette voie avec tous nos partenaires.

Ce travail partenarial aussi, nous voulons le développer avec les professionnels. Patrick BOBET disait que sur la taxe de séjour, nous avons concerté l'ensemble des professionnels du territoire. Nous allons continuer à travailler dans cette méthode-là parce que c'est la seule manière de développer un secteur d'activité économique, tout comme d'ailleurs nous le faisons avec le monde du vin, celui du fleuve ou encore demain sans doute avec tous les acteurs qui s'intéressent à la nature puisque c'est aussi un des points importants de notre projet.

Nous voulons globaliser et nous allons globaliser de fait l'offre métropolitaine, ce qui est une vraie logique. L'ensemble des hôteliers de la Métropole va être réuni dans la même proposition et ça sera vrai pour, bien sûr, l'ensemble des composantes de ce secteur du tourisme, à savoir le patrimoine, mais aussi la restauration, les transports, les centres de congrès, les lieux de rencontre pour le tourisme d'affaires.

Enfin, je crois qu'il y a un point important, c'est comment fédérer l'ensemble de ces communes autour d'un projet nouveau moteur et c'est vrai que, je remercie d'ailleurs tous les maires qui m'ont reçu, les 28 maires, nous avons pensé que - et quand on regarde la carte de la Métropole, c'est une évidence - que cette Métropole est extrêmement riche de nature et d'espaces sauvages. Et je crois que c'est un terrain où nous n'avons pas encore beaucoup travaillé en termes de développement touristique. C'est justement tout ce potentiel, toutes ces richesses naturelles, que nous avons dans chacune des communes et c'est autour de ça que nous voulons créer un nouvel axe, un axe de tourisme intérieur et de proximité pour les familles, pour les jeunes, pour les gens qui, pendant les week-ends ou les ponts, peuvent rechercher des plaisirs, des loisirs et qu'ils ont à portée de main sans souvent bien les connaître. Nous avons des marais. Nous avons des espaces maraîchers. Nous avons des forêts. Nous avons des belvédères. Nous avons des parcs, des berges, un fleuve et tout ça mérite évidemment un travail. C'est un beau chantier. Notre service ici, nos services qui se consacrent à la nature et au développement durable travaillent beaucoup et je crois qu'aujourd'hui on a sans doute la possibilité avec les maires de valoriser encore mieux tous ces espaces naturels et de les faire partager à notre population. Voilà.

Enfin, nous voulons rester dans cette dynamique de stratégie nationale, de promotion de la marque France qui a été parfaitement définie par le ministre des affaires étrangères, Laurent FABIUS et qui a permis au Maire de Bordeaux de signer, au titre de la destination Bordeaux, un contrat de destination qui réunit tout notre territoire, car la Métropole ne va pas s'enfermer dans ses propres limites. Il est évident que la destination que nous représentons doit aller encore au-delà sur son estuaire, sur ses deux rives, inclure notre vignoble, inclure toutes nos richesses patrimoniales, y compris d'ailleurs celles qui sont classées à l'UNESCO (organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture) et autour de ça, autour de cette destination Bordeaux Métropole, créer un vaste territoire qui nous permette de continuer à développer, avec tous les professionnels, ce segment si important qu'est le tourisme.

Voilà Mesdames et Messieurs, mes Chers Collègues. Merci. C'est la feuille de route que nous avons pensé bon d'écrire. Peut-être est-elle incomplète, mais avec le temps nous continuerons à l'enrichir.

M.le Président Alain JUPPÉ : Merci. Je voudrais simplement souligner l'extraordinaire développement de la fréquentation touristique de la ville et de la Métropole, et me réjouir de cet élargissement de notre offre touristique à l'ensemble de notre territoire. Je crois que nous avons un potentiel extraordinaire en provenance de toutes sortes de destinations. Les événements contribuent aussi à ce rayonnement touristique. On m'indiquait récemment qu'il y a déjà des réservations et presque des saturations de réservations pour l'EURO 2016. Voilà aussi un événement dont les retombées économiques seront pour l'ensemble de l'agglomération extrêmement importantes.

Monsieur HURMIC, vous avez demandé la parole ?

M. Pierre HURMIC : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, nous voterons cette délibération par souci de cohérence politique. Naturellement, nous sommes tout à fait favorables au transfert de la compétence « promotion du tourisme » et à la fixation d'une taxe de séjour sur le territoire de la Métropole. Je dis cohérence par rapport à notre position que j'ai rappelée, il y a quelques instants.

Cela étant, ce vote positif ne nous interdit pas de faire une critique majeure sur la délibération qui nous est aujourd'hui proposée. Elle concerne les barèmes de taxation qui nous sont proposés. Nous vous demandons aujourd'hui d'établir des barèmes de taxation qui nous paraissent plus équitables. Notamment le fait que la grille qui nous est proposée à l'appui de la délibération qu'a rappelée brièvement Monsieur BOBET il y a un instant, fait en sorte que la taxe de séjour sur les établissements de luxe, c'est-à-dire les 4 et les 5 étoiles, n'est pas fixée au plafond du nouveau barème que la loi de finances rectificative de 30 décembre 2014 nous permet. C'est-à-dire, je suis plus précis, on nous propose dans le barème une taxation de 1,82 euro par nuit pour les 4 étoiles alors qu'on pourrait aller jusqu'à 2,25 et pour les 5 étoiles, on nous propose 2,27 euros alors qu'on pourrait aller jusqu'à 3 euros en fonction du barème qui nous est proposé par la loi.

Monsieur le Président, vous ne découvrez pas cette objection puisque je l'avais déjà faite en Conseil municipal de Bordeaux lorsque nous avions fixé, à l'époque, les taux d'imposition, mais vous m'aviez rétorqué à l'époque, Monsieur le Président, j'allais dire Monsieur le Maire, vous disiez « Mais ça serait insignifiant ce qu'on gagnerait parce que nous avons à peine 3 ou 4 hôtels de luxe, pas beaucoup plus et cette hausse de taxe, disiez-vous, ferait fuir les touristes et ne pourrait rapporter qu'environ entre 0 et 50 000 euros ». Permettez-moi de m'inscrire totalement en faux par rapport à ce que vous aviez, à l'époque, dit et qui me paraît devoir être pris en compte par notre Assemblée. C'est-à-dire que contrairement à ce que vous indiquez, il n'y a pas que 3 ou 4 hôtels de luxe sur Bordeaux et sur l'agglomération, il existe 3 hôtels 5 étoiles sur Bordeaux et 16 hôtels 4 étoiles sur l'agglomération dont 2 seulement sont situés hors Bordeaux. C'est-à-dire, il existe 4 fois plus d'hôtels de luxe sur Bordeaux et sur l'agglomération que ceux que vous pensiez avoir. Vous voyez, nous sommes encore plus riches que vos prévisions faites en Conseil municipal de Bordeaux. Cela signifie que la mise au plafond pourrait rapporter beaucoup plus que les 50 000 euros que vous aviez annoncés, c'est-à-dire vraisemblablement 5 fois plus puisque vous étiez sur des chiffres qui étaient totalement dévalorisés. Vraisemblablement 5 fois plus. Avec un différentiel de prix de 82 centimes pour les 5 étoiles, 73 centimes pour les 4 étoiles, convenez avec moi que cela n'effraierait pas du tout, contrairement à ce que vous pensez, les clients capables de s'offrir des nuitées à environ 150 à 200 euros. C'est-à-dire que c'est une augmentation qui rapporterait de l'argent à notre collectivité au moment où nous en avons bien besoin et en plus, ça serait totalement indolore. Quelques centimes sur 200 euros, convenez avec moi que ce n'est pas de nature à faire fuir la clientèle hôtelière de luxe bordelaise.

J'ajoute que les exemples qui nous sont donnés aujourd'hui à l'appui de la délibération, c'est-à-dire La Rochelle et Toulouse, eh bien La Rochelle et Toulouse, ils sont au plafond. Eux, ils sont au plafond. Ils ne font pas fuir les clients de l'hôtellerie de luxe. Ils ont pris le maximum de ce que la loi de finances leur permet de récupérer sur cette clientèle de luxe qui fréquente leurs communes. Pareil pour Paris.

Un dernier mot, Monsieur le Président. En examinant de près les barèmes, je constate que pour tout ce qui est l'hôtellerie qui n'est pas de luxe, c'est-à-dire 3 étoiles, 2 étoiles, 1 étoile, camping et caravanning, on est au maximum. C'est-à-dire que la clientèle moyenne accueillie à Bordeaux, elle on la taxe. On la taxe au maximum. Mais par contre, la clientèle, je dirais, très riche, permettez-moi cette expression, qui fréquente l'hôtellerie de luxe, eh bien, elle, non, on lui fait un cadeau, on ne va pas au maximum des possibilités qui nous sont offertes par la loi.

Peut-être que Monsieur DELAUX me répondra en termes de nuitées. Je sais, je parle sous votre contrôle, qu'il y a à peu près 2 millions de nuitées d'hôtels à Bordeaux par tranche. Je crois que c'est à peu près ça, 2 millions de nuitées d'hôtels, taxées. Je ne sais pas combien de nuitées concernent l'hôtellerie de luxe 4 et 5 étoiles, peut-être pourriez-vous me donner des chiffres. Mais en tout cas, quelle que soit la somme, je trouve dommage de priver notre établissement de cette ressource fiscale à l'heure où on augmente les impôts locaux.

M. le Président Alain JUPPÉ : Autres remarques ? Autres demandes de parole. Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, je voterai cette délibération malgré que ma commune n'ait pas instauré cette taxe précédemment, car un événement important a changé : nous avons désormais un office métropolitain du tourisme dans lequel à l'intérieur on a une carte où les 28 communes sont bien présentes et chacun peut trouver des activités qui existent sur sa commune. C'est un profond changement par rapport à ce qui se passait précédemment. Et donc dans cet esprit, je serai solidaire bien que n'ayant pas un parc hôtelier important, mais je trouve que pour l'esprit métropolitain, c'est très bien.

M. Stéphan DELAUX : Monsieur le Président, quelques précisions pour Pierre HURMIC.

D'abord sur les chiffres nets qui ont été cités. Il faut rajouter la part départementale qui est de 10 %. Donc, ce n'est pas 3,18, mais 3,50. Ce n'est pas 2,27, c'est 2,50. Ce n'est pas 1,82, c'est 2. Oui, mais les consommateurs, ils paient. De toute façon, on dit « les taxes », mais les taxes, au bout de la chaîne, il faut quelqu'un qui les paie.

On a fait une réunion de concertation parce que d'abord, on va soumettre à la taxe des communes et des hôtels qui, jusqu'à présent, ne la payaient pas. Donc ça va faire une très grosse différence. Ensuite, on va essayer d'harmoniser les territoires où il y avait de la taxe, mais pas au même niveau. C'est le cas avec Mérignac, avec Talence, avec Pessac et avec Bordeaux et donc, nous avons cherché une manière de travailler avec les professionnels.

Je vous donne en pourcentages ce qui va se passer - Pierre, il faut que tu m'écoutes - sur les 2 étoiles, nous augmentons de 6 %. Sur les 3 étoiles, nous augmentons de 23 %. Sur les 4 étoiles, nous augmentons de 38 %. Sur les 5 étoiles, nous augmentons de 72 %. Et sur les palaces, nous augmentons de 141 %. Demain, il y en aura un, il va y avoir un. Nous

sommes sur des niveaux d'augmentation absolument significatifs par rapport à Bordeaux et par rapport à d'autres communes, c'est encore plus que ça. On dit « C'est le client qui paie ». Oui, c'est toujours le client qui paie, mais c'est le professionnel qui fait le prix. Et le professionnel qui fait le prix est dans un système concurrentiel. Ce qui s'est passé à Toulouse et à Paris et ailleurs s'est particulièrement mal passé. Les professionnels ne sont pas du tout dans la dynamique de ce fait-là. Donc nous, on n'imagine pas les choses comme ça. On considère que ce secteur économique, il faut le conduire ensemble, collectivités, pouvoirs publics, institutions et professionnels et qu'il faut avec eux mettre en place des systèmes qui nous permettent, à nous, de progresser dans la collecte de la taxe pour assumer nos compétences, et ne pas déstabiliser trop vite et trop fort leurs éléments de compétitivité pour rester dans la course. Ce n'est pas figé pour toujours. Ces taux ne sont pas figés pour toujours, mais quand on fait sur le 3, 4, 5 étoiles, comme on va faire là, des augmentations de 70 % de la taxe, pardon, ce n'est pas tout à fait neutre sur une facture globale sur un tour operator ou sur un séminaire où il y a quelques dizaines ou quelques centaines de chambres.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur FLORIAN. J'avais rêvé qu'on puisse arrêter nos travaux à midi, mais mon rêve est en train de s'évanouir.

M. Nicolas FLORIAN : Simplement une précision par rapport aux chiffres annoncés par Monsieur HURMIC lors de la dernière séance du Conseil municipal. D'une part, c'est moi qui ai annoncé le chiffre de 50 000 euros aux doigts mouillés, c'est vrai parce qu'en fait c'est 80 000 euros qui ont été encaissés par la ville sur la base de 2014. Je rappelle qu'avant la réforme proposée, le tarif maximum pouvait être à 1,50 à la ville de Bordeaux appliquait à 1,32. Si on avait dû passer à 1,50 en 2014, c'était 80 000 euros de plus.

Par ailleurs, et on avait précisé que si on avait dû porter au plafond après réforme, certes, il y aurait eu un gain substantiel sauf qu'on avait rajouté que dès lors que nous nous dirigions vers une réforme qui portait sur l'ensemble des communes de l'agglomération, il serait malvenu d'imposer quelque chose qui après était perçu par Bordeaux Métropole et que ça devait faire l'objet d'un accord des communes membres de Bordeaux Métropole. Voilà.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Qui vote contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Nous passons au dossier de Monsieur TOUZEAU.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2015/ 54 Convention cadre du contrat de ville de la Métropole 2015-2020 - Décision - Autorisation

M. Jean TOUZEAU présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Vice-président. Je voudrais saluer la qualité du travail qui a été accompli, depuis plusieurs mois, à la fois par les élus de la Métropole sous votre houlette et aussi par tous les maires qui ont été associés à ce travail et par nos services également.

Il faut quand même rappeler que cet exercice se déroule dans un contexte de réduction des moyens mis en œuvre par l'État qui nous amène à redéployer le dispositif.

Je voudrais aussi insister sur le fait que cette compétence désormais métropolitaine devrait apporter la démonstration d'une bonne articulation entre Métropole et communes. Nous sommes tous d'accord pour dire que le cadre général est déterminé par la Métropole, conformément à la loi, mais que la mise en œuvre repose pour l'essentiel, en tout cas en très grande partie, sur l'échelon communal qui est l'échelon de proximité. Je voudrais souligner l'importance de ce point notamment dans les politiques de peuplement. Je crois qu'il est important que les maires restent complètement impliqués dans les décisions qui s'imposent dans ce domaine.

Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur PUYOBRAU.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Je remercie M. TOUZEAU de son intervention et l'aspect tout à fait complet de son intervention. J'ai toutefois, si vous me permettez, noté une petite erreur s'agissant de la ville de Floirac. Monsieur le Vice-président, vous avez fléché la rénovation HLM (habitat à loyer modéré) du Midi au niveau de l'échelon régional. Sauf erreur de ma part, il s'agit de l'échelon national dans le projet Benauge et Henri Sellier, Cenon.

M. Jean TOUZEAU : Donc à prendre en compte. C'est une erreur qui sera rectifiée bien évidemment.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il y a des demandes de parole de Madame BLEIN, de Madame CASSOU-SCHOTTE, de Madame DELAUNAY, de Monsieur PUJOL, de Monsieur RAYNAL et Monsieur DUBOS également et Nathalie DELATTRE. Madame BLEIN ?

Mme Odile BLEIN : Monsieur le Président, Chers Collègues, voici une prise de compétence imposée par la loi MAPTAM qui aurait mérité beaucoup plus de débats au sein de la Métropole. Les actions menées, au titre de la politique de la ville, ne sont en effet pas seulement de grandes actions de réaménagement urbain, mais consistent bien souvent dans des petites actions que les élus locaux et associations de terrain sont mieux à même de traiter. Il n'est donc pas certain que le pilotage au niveau de l'agglomération améliore en quoi que ce soit la coordination et le déploiement de ces actions. D'autant, et c'est le cœur de mon intervention, que ces actions comme les autres sont confrontées à la raréfaction organisée de l'argent public.

Ainsi, sous couvert d'un discours bien enrobé sur le ciblage des quartiers prioritaires et le traitement des quartiers dans le cadre du droit commun, le gouvernement de Manuel VALLS a fait sortir 1 200 quartiers du cadre de la politique de la ville. Ces quartiers sont rentrés dans la politique austéritaire du droit commun. Un choix qu'il fallait oser faire quand le chômage touche plus de 3,5 millions de français et que ce chômage est 2,5 fois plus élevé dans les zones urbaines sensibles que dans les autres quartiers. À l'échelle de l'agglomération bordelaise, ce sont 20 quartiers issus de 8 communes qui sont sortis du dispositif et sont mis ainsi en veille. Nous le regrettons d'autant plus vivement que les ambitions qualitatives fixées sont justifiées. Je pense notamment à l'enjeu de l'accès de tous à la santé qui nécessite un investissement public massif pour ces quartiers.

En matière d'emploi, les ambitions sont également justifiées, mais elles auraient plus de crédibilité si la politique d'aménagement ne consistait pas trop souvent à évincer les activités productives des lieux d'habitation, comme c'est le cas autour de Saint-Jean Belcier et de la ZAC (zone d'aménagement concerté) Garonne Eiffel ; des zones où les habitants sont plus concernés par la politique de la ville que par les quartiers d'affaires.

Par ailleurs, la volonté affichée de réintroduire les valeurs républicaines et la citoyenneté est louable. Nous rappellerons simplement que l'engagement n°50 du candidat François HOLLANDE en 2012 portait notamment sur la mise en place du droit de vote aux élections locales pour les résidents étrangers. La République a bien raison de réaffirmer ces valeurs à tous les citoyens. Mais la République, ce sont aussi des droits. Un habitant sur 5 des zones sensibles est immigré et donc, pour l'instant, exclu de ces droits.

Un mot enfin sur une structure dont on ne comprend pas qu'elle soit menacée au Grand Parc. Il s'agit de la boutique de Recyclerie dont le travail est reconnu dans ce quartier toujours prioritaire. C'est la raison pour laquelle les habitants et les animateurs de la Recyclerie ne comprennent pas qu'on étrangle financièrement cette structure qui participe de la volonté de réduction des déchets sur l'agglomération.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons donc sur cette délibération. Je vous remercie.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Monsieur le Président, mes Chers Collègues. Aujourd'hui, avec cette convention, nous fixons un cadre selon les périmètres des quartiers prioritaires définis par l'État. Nous notons que certains quartiers ne font plus partie de ces périmètres, mais qu'ils restent malgré tout en veille et que de nouveaux quartiers sont intégrés. Ce processus doit nous inspirer pour nous engager collectivement dans une politique préventive éclairée et ne pas nous réduire à une politique curative. Cette nouvelle compétence « Politique de la ville » pour Bordeaux Métropole est une opportunité. Nous devons nous en saisir pour mettre en place une véritable politique métropolitaine avec tout le sens qu'on peut lui en donner. Elle doit participer à un rééquilibrage des territoires. Nous souhaitons que chaque commune, soit 28 et non pas seulement 12 communes signataires concernées, soit réellement partie prenante de cette réflexion et de cette nécessaire anticipation. C'est sur de tels enjeux qu'il est, en effet, intéressant de mutualiser expérience, expérimentation et pratique. Je veux parler de cette absolue nécessité d'articuler urbanisme, économie, social et culture pour garantir et atteindre une cohésion sociale et urbaine dans notre territoire. Il faut tout mettre en œuvre pour créer une véritable mixité sociale et territoriale à l'échelle de la Métropole pour que, à court terme, nous n'ayons plus de quartiers prioritaires, mais des quartiers tout simplement. C'est bien le premier objectif de la politique de la ville. Faire en sorte qu'il n'existe plus à terme des quartiers qui concentrent la plus grande partie de la population pauvre, ou qui s'appauvrisent. C'est encore trop souvent dans ces quartiers qu'on trouve des coûts de logements moins chers et c'est dans ces quartiers qu'on continue à loger des personnes sans abri ou qui relèvent de la loi DALO (droit au logement opposable).

Ainsi, page 32, 4^e paragraphe, on peut lire, je cite : « Enfin, la mixité sociale pose la question de l'équilibre de l'offre de logements sociaux sur l'enceinte du territoire métropolitain. Un rééquilibrage notamment entre les deux rives nécessiterait sans doute une approche à échelle de l'agglomération ». Ce n'est pas « nécessiterait », mais « nécessite » qu'il faut mentionner. Bordeaux Métropole doit être volontariste en la matière. Ce volontarisme, on le retrouve d'ailleurs bien décrit dans l'introduction d'orientation stratégique 17, page 73. Et pourtant, quelques lignes plus loin, le quatrième objectif est rédigé de la manière suivante : « Favoriser la mixité sociale, en particulier dans les

quartiers politique de la ville ». Là encore, ce n'est pas « en particulier dans les quartiers politique de la ville », mais c'est partout qu'il faut favoriser la mixité sociale. Et peut-être plus encore dans les autres territoires des villes, ceux qui ont quelques difficultés à accepter l'installation de populations plus modestes. Il nous faut changer de logiciel. N'attendons pas que des événements douloureux, dramatiques, des émeutes nous rappellent à nos responsabilités et à nos engagements politiques.

De plus, je reviendrai rapidement et principalement sur deux volets.

Le premier pilier qui est emblématique de l'enjeu métropolitain à notre sens, l'insertion économique, l'accès à l'emploi et le développement de l'activité. La première orientation est de renforcer la complémentarité de la chaîne d'acteurs à l'échelle métropolitaine. Sur cette problématique, il nous semble évident de réfléchir, là encore, à un rééquilibrage des territoires, notamment des zones d'emploi. Ce rééquilibrage contribuera notamment à améliorer les déplacements qui restent encore problématiques pour un habitant de la rive droite qui travaille à Pessac, à Mérignac, par exemple.

La formation est également prépondérante pour accéder à l'emploi et il est également essentiel que chacune et chacun aient la même possibilité d'accéder à l'éducation, à la formation sur son territoire. Ce qui m'amène au deuxième volet que je souhaiterais aborder, le volet social.

En effet, une enveloppe de 500 000 euros me semble vraiment insuffisante pour entreprendre toutes les actions qui ont été évoquées lors des travaux co-construits avec les communes et les partenaires.

Enfin, élément nouveau et positif, je salue le législateur qui a imposé la mise en place de Conseil citoyen. Et je note aussi avec satisfaction que la convention-cadre intègre la participation des représentants de ces Conseils citoyens dans le Comité de pilotage. Souhaitons ainsi que les habitants soient éclairés et éclaireurs pour repenser leur quotidien et leur cadre de vie.

Pour conclure, il nous faut rester en veille dans nos orientations, notre stratégie, nos décisions, car il est de notre responsabilité à tous, 28 communes, de ne pas reproduire les mêmes effets dans 10, 20 ou 30 ans.

Mme Michèle DELAUNAY : Je me félicite avec mes prédécesseurs en prise de parole, des axes de solidarité envers les quartiers les plus fragiles qui sont dégagés par ce travail, mais aussi la prise de conscience des risques inhérents ou déséquilibres populationnels qui existent entre les territoires.

Le logement social est bien évidemment un axe majeur de ce contrat de ville. Pour mémoire, nous savons, la loi fait maintenant une obligation d'un taux relevé à 25 % et, nous le savons, cela demande une très belle ambition et une très belle exigence. C'est particulièrement vrai, bien évidemment sur la ville centre qui est en passe de devenir une des villes les plus chères de France alors même que plus de 70 % de ses habitants sont éligibles au logement social. Bordeaux a un retard exceptionnel en termes de logement social, je crois que vous-même n'en disconvenez pas et la progression a été remarquablement faible puisqu'en 20 ans - et je ne prends pas cette date par hasard, Monsieur le Maire, puisque c'est l'anniversaire de votre présence à Bordeaux - nous avons augmenté, gagné 2,5 points en pourcentage de logement social et 2 points en 10 ans. Donc, il y a un retard exceptionnel, il y a besoin d'un essor exceptionnel. On me dit que vous vous exprimez souvent dans le sens de dire : « Quoique je fasse, je ne pourrai pas me plier, je ne pourrais pas atteindre les exigences qui nous sont faites par la loi ».

Je voudrais seulement faire remarquer que Nantes qui est une ville qui a aussi des quartiers anciens, qui a aussi une densification, est aujourd'hui à 25 % de logement social et d'autre part que Paris, ville que vous connaissez bien, Monsieur le Maire, pour y avoir été Conseiller et Député, en 10 ans, a gagné 6 points et est aujourd'hui autour de 20 % de logement social. Ce qui a vraiment été le témoin d'un effort et d'une volonté exceptionnels.

À Bordeaux, la situation n'est pas facile, je ne suis jamais manichéenne, mais nous avons des exemples où l'effort exceptionnel ne se manifeste pas. Depuis des années et particulièrement cette année, à cause de la Cité municipale et d'autres projets, nous avons assisté à des cessions immobilières de la ville de Bordeaux, de la municipalité. Sans la moindre trace de cette ambition pour combler notre retard, nous avons délibéré sur des projets de réattribution de logements scolaires. Pas la moindre trace dans cette direction. Nous voyons un quartier qui évidemment – qui est le quartier Saint-Michel, au sens large - qui demandait une réhabilitation, je salue le principe, mais ce quartier qui était fait de logement social de fait, c'est-à-dire d'insalubrité, aurait dû être réhabilité avec un pourcentage de logement social beaucoup plus fort que celui qui est appliqué. Ce qui oblige un certain transfert de population.

Nous ne voyons pas au quotidien cet effort exceptionnel exigé par le retard exceptionnel se traduire dans les faits. Et donc, je m'interroge. Et je m'interroge vraiment au quotidien, je le disais au départ, sur les risques qu'il y a entre une ville centre qui renvoie la population en périphérie où il y a déjà - et nous parlions de politique de peuplement - trop de logement social en proportion. Ce sont des quartiers fragiles qui ont heureusement des municipalités extrêmement efficaces et qui jusqu'alors sont demeurés relativement calmes. Mais la disproportion entre la ville centre et les quartiers périphériques, disons principalement la rive droite, est obligatoirement un futur creuset à tensions et à problèmes majeurs et c'est là-dessus que je voudrais que nous fassions porter notre effort de manière beaucoup plus spectaculaire. Je vous remercie.

M. Patrick PUJOL : Oui, Monsieur le Président, je voudrais dire que le document qui nous est proposé est un bon document, mais qui n'est pas finalisé. Pas finalisé au niveau cartographique et notamment on y note l'absence des quartiers de veille. Et l'annexe financière à la particularité intéressante d'être vide. Comme l'a dit Jean TOUZEAU, c'est un dossier très important et je suis désolé, au moment où on le place en ce Conseil métropolitain, d'être amené à m'abstenir dans l'attente de garanties suffisantes qui m'assurent que les territoires de veille qui peuvent bénéficier du droit commun sur les axes 1 à 4, mais qui sont exclus de l'axe 5 puissent bénéficier de cet axe 5 du contrat de ville dans le cadre du règlement d'intervention de notre Métropole. J'espère pouvoir obtenir ces garanties très rapidement puisque je présente ce document au Conseil municipal de Villenave-d'Ornon mardi prochain et je serais désolé que nous sursoyions à son adoption, car des territoires sont en attente justement de cette signature pour pouvoir lancer des projets qui sont importants.

Mme Élisabeth TOUTON : Oui Monsieur le Président, Madame DELAUNAY, je voudrais répondre sur ce que vous venez d'affirmer là, il y a quelques minutes, sur la production de logements sociaux à Bordeaux. Nous menons à Bordeaux, contrairement à ce que vous dites, une véritable politique volontariste sur la production de logements sociaux depuis des années. Dans toutes nos opérations d'aménagement, 35 % des logements - et Dieu sait qu'elles sont nombreuses, ces opérations sur Bordeaux intra-muros - 35 % des logements sont des logements locatifs sociaux. 50 % des logements produits à Bordeaux, ces dernières années, sont des logements sociaux et nous en produisons plus de 1 000

par an alors qu'il y a encore quelques années, la production était de 500. Donc, nous avons doublé cette production de logements sociaux sur la commune de Bordeaux.

En ce qui concerne le centre historique, vous savez comme moi que c'est un centre historique qui a les caractéristiques de protection de patrimoine et qu'il n'est évidemment pas simple de produire des logements à des prix abordables dans ce secteur-là. Nous avons grâce au programme national de requalification des quartiers anciens dégradés et à l'argent mis par la ville, la Métropole et l'État, produit plus de 300 logements sociaux publics ces dernières années. Et je vous rappelle quand même que sur les 2 400 logements qui ont été réhabilités dans Bordeaux depuis 2002, 25 % sont des logements sociaux qui étaient au départ malheureusement des logements de fait sociaux et que nous avons rendu des logements de qualité pour ces populations qui restent en place. L'effort est considérable. Nous continuons. Si le pourcentage d'augmentation est assez faible, c'est que le nombre de résidences principales à Bordeaux est exponentiel et donc, malgré notre production évidemment, il faut que nous rattrapions ce taux. Nous arriverons à terme à ces 25 % grâce aux opérations d'aménagement qui sont lancées et, comme je vous le dis, au 35 % de locatif social qui s'y produit.

Mme Solène CHAZAL : Oui, merci. En complément des propos d'Élisabeth TOUTON avec qui je suis bien sûr en total accord, je voudrais ajouter que Bordeaux représente 32 % de la production de logements locatifs sociaux métropolitains. Dire que la ville centre n'est pas motrice et ne fait pas d'efforts est donc injuste.

Enfin Madame DELAUNAY, je vous le rappelle, l'État a épingle un certain nombre de maires, il y a peu, qui étaient récalcitrants et très en retard sur la production de logements sociaux. Bordeaux ne fait pas partie de cette liste et je rappelle que la plupart des maires récalcitrants sont en Île-de-France et en PACA (Provence Alpes côte d'Azur).

Enfin, Madame DELAUNAY, je voudrais simplement vous proposer de vous balader dans la ville, comme les élus le font, les élus de terrain, et vous verrez qu'il y a un certain nombre de grues qui sont présentes, même beaucoup de grues, et celles-ci servent à construire notamment des logements sociaux.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur DUBOS ? Oh oh ! Monsieur DUBOS ? Ah, je croyais que vous aviez demandé la parole. Excusez-moi. Je vous avais vu lever la main tout à l'heure, au temps pour moi. Madame DELATTRE ? Madame DELATTRE ? Je sais bien qu'on est en état d'hypoglycémie. Non, mais c'est moi qui distribue la parole, Madame DELATTRE. Vous l'avez demandée, eh bien, vous l'avez. Prenez-la.

Mme Nathalie DELATTRE : Je la prends, merci. Monsieur le Président, merci. Je souhaite relever, à mon tour, la qualité de la concertation qui s'est effectuée avec les communes et notamment celle de Bordeaux et qui a permis d'élaborer le document présenté aujourd'hui par Jean TOUZEAU, mais je souhaite également vous alerter, comme d'autres élus ont pu le faire avant, sur les méfaits de la refonte nationale de la politique de la ville et des baisses des dotations de l'État en la matière.

Au niveau national, nous sommes passés de 2 500 à 1 300 quartiers qualifiés « politique de la ville ». Sur Bordeaux, nous passons de 47 000 à 17 000 habitants relevant de cette politique de la ville. 30 000 habitants qui, du jour au lendemain, ne sont plus considérés comme ayant des besoins spécifiques, mais renvoyés aux dispositifs de droits communs dits « renforcés » dont nous savons tous dans cette Assemblée à quel point ils sont mis à mal. Nous, élus de terrain, et associations savons que les besoins sont là et réels et que

cette réforme fragilise en fait les plus fragiles. Nous devons être attentifs vis-à-vis de l'État et je compte sur Jean TOUZEAU pour assumer en notre nom cette vigilance. Merci de votre solidarité et, une nouvelle fois, de la qualité du travail accompli.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Je partage tout à fait votre sentiment sur la réduction des périmètres et du nombre d'habitants concernés par la politique de la ville, mais je pourrais aussi peut-être - je parle sous le contrôle de Jean TOUZEAU - y voir un signe positif. C'est que ces quartiers sont sortis des critères de la politique de la ville. Donc, les inégalités d'une certaine manière se sont réduites. Ce n'est pas intégralement négatif.

Monsieur RAYNAL ?

M. Franck RAYNAL : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je vais essayer de ne pas être trop redondant avec tout ce qui a été dit parce que beaucoup a été dit.

D'abord, remercier et féliciter, bien sûr, la structuration qui s'est faite entre les services de la Métropole, les élus de la Métropole et les différentes villes concernées dont Pessac et me féliciter de la qualité de ces relations et des documents qui ont pu être établis, pas simplement parce que ce sont des documents, mais parce que ce sont des ambitions. Ces ambitions, effectivement, sont particulièrement élevées. Comme chaque fois que nous parlons de politique de la ville, nous essayons de mettre la barre extrêmement haut et je reconnais, bien sûr, à Jean TOUZEAU de porter toujours cette ambition avec beaucoup d'enthousiasme et avec beaucoup d'expérience et d'expertise, mais beaucoup d'enthousiasme. Ce qui fait parfois aussi peut-être oublier les zones grises ou un peu plus grises. Mais c'est un défaut sans doute lié à cet enthousiasme naturel que Jean TOUZEAU a.

Je reconnais également dans ce travail le fait qu'il y a dans cette première étape de métropolisation un respect de l'ingénierie qui est détenu par les services des différentes villes concernées et ça, c'est important. Moi, je parle pour Pessac, lorsque je vois le service DSU (dotation de solidarité urbaine) de la ville de Pessac et que je vois tout le travail qui est mené sur le terrain, la connaissance intime à la fois des populations et des territoires, il y a là une véritable plus-value que la métropolisation ne perdra pas parce que, justement, il y a cette volonté d'assurer un niveau stratégique au niveau métropolitain, un niveau de coordination et de maintenir au niveau du terrain cette expertise locale et cette connaissance intime des personnes, des populations et des territoires.

Ces ambitions sont élevées, mais il ne faudrait pas qu'elles soient un petit peu douchées par la réalité de l'application et c'est là que plusieurs d'entre nous avons déjà souligné les inquiétudes qui pouvaient être liées à cette réforme. Effectivement, il faut y voir, comme le Président vient de le dire, lorsqu'un territoire sort de la géographie prioritaire, plutôt un bon signe, sauf que les critères qui ont mené justement à cette sortie de la géographie prioritaire n'étaient pas les mêmes que les critères qui préexistaient. Donc, on peut y voir aussi la crainte ou le risque en tout cas qu'il y ait une hyper concentration des efforts même s'il y aura peut-être pas trop de baisses de dotations de la part de l'État, mais il y aura enfin sans doute quand même en tout cas un risque à ce niveau-là. Le fait qu'il y ait une hyper concentration sur l'hyper précarité pourrait entraîner le fait qu'on oublie les territoires qui sont désormais passés en territoires de veille et puis je dirais les bassins de vie dans lesquels ces territoires se situent. Ce n'est pas parce qu'on limite à une rue, à un îlot au sein de plusieurs rues, la géographie prioritaire que, lorsqu'on franchit cette rue, on est complètement sorti de l'affaire.

C'est cette vigilance aussi sur laquelle je veux appeler chacun et chacune, tout en reconnaissant que le fait que nous métropolisons désormais cette politique-là incite à une nécessaire solidarité, mais dans la limite des moyens que nous avons. Les moyens, ce n'est pas parce que l'État transmet ou transfère par la loi cette compétence au niveau de la Métropole que tout à coup les moyens fleurissent au niveau de la Métropole. On le voit bien, nous avons une baisse de nos dotations, nous avons une baisse des moyens globalement disponibles. Cela a été dit tout à l'heure. 500 000 euros dans un premier temps, c'est sans doute un peu limité. C'est vrai qu'il y a un certain nombre d'éléments qui sont encore à préciser au niveau notamment des stratégies d'urbanisme intégrées avec l'intervention de la Région, mais la Région, pour l'instant, qui distribue notamment les fonds FEDER (fonds européen de développement régional) sur le sujet, la région n'a peut-être pas encore pris la mesure de l'ambition sur la Métropole que cela devait concerner.

Nous avons là également non pas des inquiétudes, mais en tout cas des vigilances et au-delà de l'enthousiasme de l'unanimité qui règne dans cette Assemblée et dans les services à la fois municipaux concernés et métropolitains au service de cette politique de la ville, au-delà donc de cette ambition partagée, il faut que nous soyons extrêmement vigilants sur les conditions de mise en application pour ne pas, alors que nous ambitionnons aussi d'intégrer à travers les Conseils citoyens les habitants à la définition de cette politique, pour que nous n'ayons pas donc à recevoir en retour beaucoup trop de frustrations.

M. Nicolas FLORIAN : Oui, c'est simplement pour rassurer, s'il en était besoin, Madame BLEIN concernant la Recyclerie du Grand Parc, les responsables de cette structure historique dans le secteur ont été reçus tant par Madame CAZALET que Madame SIARRI et si effectivement, ils ne rentraient pas dans le dispositif qui vous est présenté aujourd'hui, ils rentrent dans l'appel à projets qui est mené dans le cadre du Pacte de cohésion sociale et territoriale qui est porté par Alexandra SIARRI à la mairie de Bordeaux. Des solutions vont être trouvées pour assurer la pérennité de cet Etablissement.

Mme Michèle DELAUNAY : Je souhaiterais répondre Monsieur le Président deux minutes à Madame CHAZAL et à Madame TOUTON. Je n'ai pas été polémique dans mon intervention, mais ce n'est pas... (*rires de la salle*) loin de là. J'ai donné des chiffres, mais ce n'est pas une raison pour repeindre en rose la situation de Bordeaux. Je vais donner là aussi quelques chiffres, très brièvement. On sait qu'il y a 32 000 demandes de logements sociaux sur la Métropole, la demande strictement bordelaise n'a pas de sens. Les meilleurs chiffres obtenus par la ville qui sont, je le reconnaiss dans les toutes dernières années :

- 389 nouveaux logements en 2014,
- 409 en 2012,
- 289 en 2010.

Alors c'est vrai, c'est beaucoup mieux que 20 en 2007 ou 13 en 2006, le nombre de nouveaux logements sociaux. Mais on comprend bien à lire ces chiffres, on comprend aisément que le retard, en effet, sera difficile à rattraper. J'accepte cette difficulté même si Paris l'a fait, même si Nantes l'a fait, mais au moins que la progression, que le nombre de logements chaque année montre cet effort exceptionnel dont notre ville doit avoir l'exigence absolue. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci de ces bonnes leçons. Les chiffres montrent une progression régulière. D'ailleurs, si nous n'avons jamais été déclarés en situation de carence, c'est bien parce que l'État constate les efforts que nous faisons. Il faut arrêter la démagogie là-dessus. Je me distinguerai de Madame TOUTON pour une fois : nous

n'arriverons pas à 25 % de logements sociaux en 2025. C'est une illusion. Pour y parvenir, il faudrait construire 100 % de logements sociaux dans toutes nos opérations d'aménagement nouvelles. Je ne ferai pas 100 % de logement social sur Brazza, je ne ferai pas 100 % de logement social sur Bastide-Niel, je ne ferai pas 100 % de logement social sur Garonne Eiffel parce que ce serait recommencer très exactement ce que nous sommes ici en train d'essayer de rectifier sur Cenon ou sur Lormont. C'est une aberration.

D'autre part, dans le cœur historique de Bordeaux, nous faisons un travail extraordinaire. Je salue INCITÉ pour la qualité de ce qui est fait, mais c'est un travail de dentelle. Et dans une ville historique constituée, on ne fera pas mieux.

J'ajoute que vous citez Paris en exemple en matière de logement social et de conditions de logement de la population et de non-éviction de la population moyenne vers la périphérie, c'est vraiment une gageure.

Et puis, j'ai un appel à vous lancer Madame DELAUNAY puisque vous avez beaucoup d'influence. Essayez de convaincre le Ministère de la Défense de nous céder ce que nous lui demandons depuis des années, c'est-à-dire l'Îlot des Remparts où une école de reconversion professionnelle qui s'appelle Lateulade est installée dans des conditions surdimensionnées de l'avis de tout le monde. Nous sommes preneurs pour que DOMOFRANCE puisse y faire 150 logements sociaux. Nous n'arrivons pas à obtenir une décision de l'État au fil des années. Voilà une belle opération qui pourrait se faire dans le cœur historique de Bordeaux.

Monsieur TOUZEAU si vous pouviez peut-être répondre aux différents intervenants, si vous le souhaitez, je ne sais pas.

M. Jean TOUZEAU : Il y a eu beaucoup d'interventions et je trouve que le débat a été assez riche.

Ce que je voudrais surtout souligner, au stade où nous en sommes aujourd'hui, sur cette convention-cadre qui est vraiment le fruit d'un travail extrêmement collectif dont vous avez souligné la qualité : il y a une très grande attente des communes et des acteurs de la politique de la ville sur la Métropole, sur cette plus-value qui peut être apportée par la Métropole avec cette mise en réseau, cette observation, ce suivi ainsi qui a peut-être au cours de ces dernières années été un petit peu déficient sur des grands éléments concernant la politique de la ville.

Deuxième remarque : je partage ce que des maires ont exprimé sur « éviter l'effet des frontières ». Il y a des périmètres qui sont ciblés comme prioritaires. Il y a des territoires de veille. Dans la convention-cadre, vous le verrez, nous avons même ajouté, à la demande des organismes HLM, des territoires qui nécessitent une observation spécifique et qui peuvent recevoir ainsi des soutiens dans les actions des politiques de droit commun pour éviter cet effet frontière entre le jeune bénéficiaire d'un dispositif parce qu'il est à l'intérieur d'un territoire et puis celui qui est à la limite parce qu'il est dans un territoire de veille. Ceci n'a pas de sens, s'il n'y a pas effectivement cette dimension de projet.

Ensuite, pour répondre à Monsieur PUJOL sur quelques éléments concernant effectivement les réglementations qui peuvent évoluer, nous ferons évoluer le règlement de la Communauté urbaine puisqu'il y a des points qui nécessitent un certain nombre d'évolutions. Il faut regarder de très près cette question de l'axe 5, liée à quelques projets spécifiques.

Je pense que, pour en terminer, sur des remarques qui doivent nous faire prendre en compte avec beaucoup de lucidité un contexte économique, social difficile et notamment de la part de l'État, bien que nous n'ayons pas aujourd'hui véritablement une parfaite lisibilité sur son soutien par rapport à la politique de la ville. Nous allons rentrer dans la phase de mise en place des soutiens, des budgets. Je pense que nous avons à gagner par cette approche plus globale. Ceci, me semble-t-il, est un élément extrêmement important. Et puis je pense, et je le dis, là aussi, avec beaucoup de lucidité, que la Métropole sera amenée à faire des efforts beaucoup plus importants que par le passé. D'où l'impact budgétaire, je sais ce que Monsieur le Président va mettre en avant bien évidemment, mais l'impact budgétaire lié à cette prise de compétence. Il faut être lucide sur ce point. Nous rentrons dans une nouvelle phase qui est véritablement la phase d'une prise de compétence en respectant l'échelon communal et ce qui est porté dans les quartiers, mais ceci aura un impact sur le plan budgétaire pour notre Métropole. Voilà ce que je voulais souligner avec lucidité. Enthousiasme, mais lucidité.

M. le Président Alain JUPPÉ : Enthousiasme et lucidité, mais je voudrais rappeler que je ne suis pas le seul gardien des équilibres budgétaires de notre Métropole. Nous le sommes tous. Sinon, nous n'aurons plus les moyens de fonctionner.

Est-ce qu'il y a des votes contre cette délibération ? Des abstentions ? Je vous remercie.

ADOpte à l'unanimité des suffrages exprimés

Le groupe des élus Communistes et apparentés et M. PUJOL s'abstiennent

M. le Président Alain JUPPÉ : J'ai un petit défi à vous lancer mes Chers Collègues. Il est midi et quart. Est-ce qu'on pourrait imaginer de terminer à midi et demi ?

Il y a un dossier de Monsieur TOUZEAU qui reparle du logement. Peut-être qu'on pourrait aller assez vite là-dessus puisqu'on a déjà eu un débat là-dessus. Alors, délibération 55.

M. TOUZEAU

2015/6/ 55 PLH - Délégation des aides à la pierre Programme d'action 2015 - Aides propres de Bordeaux Métropole en faveur de la réhabilitation du parc privé - Décision - Autorisation

M. Jean TOUZEAU présente le rapport.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Je vais être très rapide. Je voudrais simplement soulever deux points sur cette délibération. Le premier fait partie des priorités du plan d'action sur le traitement de la vacance. En plus de l'aide financière pour la remise en location de logements vacants de plus de 2 ans comme c'est annoncé, nous serions favorables à la création d'un Observatoire de la vacance sur la Métropole afin de bien identifier ce problème en repérant le nombre et les raisons des logements vacants et envisager ainsi des perspectives d'actions concrètes et réalistes. INCITÉ d'ailleurs et l'agence A'URBA peuvent sans doute nous apporter toute leur expertise.

Le second point concerne les enjeux d'une observation des évolutions des copropriétés. Pour mémoire, l'essentiel du parc des copropriétés fragiles girondin est concentré sur la Métropole, c'est-à-dire 80 %, et sur la Métropole, 28 % des copropriétés sont classées parmi les plus fragiles et rassemblent donc 1 460 copropriétés en 2012.

Il nous semble donc important de relever l'intérêt de mettre en œuvre les mesures de la loi ALUR (accès au logement et un urbanisme rénové) afin de répondre aux enjeux qui sont relatifs à l'amélioration de la connaissance et du suivi des copropriétés. De fait, la loi prévoit la création d'un registre national d'immatriculation des copropriétés qui recueillera les informations permettant d'identifier les syndicats, de préciser leur mode de gestion et leurs caractéristiques.

Au-delà d'un Observatoire tel qu'il a été pensé, un travail de formation et de mobilisation des syndics pourrait être engagé pour traiter la question fondamentale de prévention des risques, de dégradation vis-à-vis de toutes les copropriétés de plus en plus nombreuses sur notre territoire métropolitain et favoriser la réhabilitation du parc privé social dégradé.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur DUCHENE.

M. Michel DUCHÈNE : Oui, merci Monsieur le Président. La proposition de notre collègue est assez intéressante. On peut déjà lui répondre par quelques chiffres qui sont aujourd'hui détenus par l'Agence d'urbanisme avec qui nous travaillons. Aujourd'hui, sur ces chiffres-clés, 1,5 % du parc social en Gironde est vacant, c'est-à-dire pratiquement rien. Les experts considèrent aujourd'hui un taux de vacance acceptable est un taux de vacance technique, de l'ordre de 5 à 7 %. Il semblerait que nous soyons loin de ce taux. Le taux qui peut être assez difficile à gérer, ça serait un taux qui serait de l'ordre de 20 %, dont 50 % de ces 20 % de logements qui seraient inoccupés depuis plus de 3 ans. Ce n'est pas le cas sur l'agglomération. Nous détenons deux fichiers aujourd'hui, le fichier de l'INSEE (institut national de la statistique et des études économiques) de 2011 et le fichier FILOCOM (fichier des logements par communes) qui nous donnent un taux de vacance sur l'ensemble de la Métropole de l'ordre de 5 à 7 %.

Par contre, Monsieur le Président, la proposition est intéressante parce qu'aujourd'hui le taux de vacance global ne nous donne pas des informations particulières. Par contre, il faudrait travailler sur le taux de vacance spécifique et géographique qui nous permettrait d'intervenir sur des propriétés dégradées. Peut-être qu'un travail avec les Vices-présidents concernés, les services de la ville et l'Agence d'urbanisme pourrait nous donner ce taux de vacance géographique, si je puis dire. Ça, c'est le premier aspect.

Le deuxième aspect c'est le travail justement en contact avec les propriétaires ou les copropriétaires de ces bâtiments qui sont bien souvent hors du centre-ville. On a, avant 95, beaucoup parlé du taux de vacance dans Bordeaux, vous le rappeliez, Monsieur le Président. Le travail qui y a été mené depuis 95 a pratiquement fait disparaître la vacance dans ce secteur-là. Ça reste une vacance technique. Par contre, cette vacance s'est développée un peu sur l'ensemble de la Métropole dans des bâtiments plutôt collectifs qui sont parfois des années 70 et qui mériteraient d'être réhabilités. Voilà donc ce travail, si le Président en était d'accord, pourrait être intéressant.

M. Jean TOUZEAU : Une réponse complémentaire à ce qui vient d'être dit. D'abord, je pense que c'est intéressant que nous ayons un observatoire de la vacance. Vous avez dans le document, page 15, déclinée effectivement toute une série de remarques qui vont

dans le sens de ce que Monsieur DUCHENE a dit sur les évolutions notamment en cœur de ville, mais sur la nécessité d'avoir une observation véritablement sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Deuxième point sur les copropriétés, nous avons délibéré ici en Conseil de Métropole et nous avons bien priorisé ces politiques de prévention d'accompagnement des copropriétaires et nous allons tout à fait dans votre sens pour favoriser cet accompagnement-là.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, moi je suis très favorable à une observation de la vacance, peut-être pas d'un observatoire parce que quand on va faire la liste de nos observatoires, elle va être impressionnante. Je crois que l'A'URBA est un observatoire du logement. L'A'URBA a tous les moyens, il y a des enquêtes qui existent. Donc il faut suivre ça très attentivement, effectivement.

Qui vote contre cette délibération ? Abstention ? Il n'y en a pas.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

On termine avec Monsieur ALCALA.

M. ALCALA

2015/ 57 Collecte et traitement des ordures ménagères - Rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2014 - Présentation

M. Dominique ALCALA présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci de votre concision. Qui est-ce qui souhaite s'exprimer ? Madame BOUTHEAU.

Mme Marie-Christine BOUTHEAU : Oui, je ne partage évidemment pas forcément la satisfaction de Monsieur ALCALA. Pour être synthétique et coopérative, je voudrais rappeler que le tonnage des ordures ménagères résiduelles a diminué de 21 % depuis 2004 alors que le tonnage incinéré a diminué seulement de 13 %. Donc on voit bien qu'il y a du gain à faire sur ce point-là. Et enfin, dire que l'objectif du Grenelle c'est 286 kg par an et par habitant en incinération stockage et on en est loin puisqu'on est à 305 kg par an et par habitant.

Je souligne également que l'évolution des dépenses de fonctionnement de l'incinération sur un petit budget quand même de 15 millions d'euros est de 6,8 % pour 2014. Ce coût ne prend pas en compte la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) qui augmente de 2 % par an et le coût à la tonne de l'incinération a également une indexation qui va augmenter. Donc, ce sont des chiffres qui nous laissent penser que les choix qui sont faits sont des choix financiers un petit peu délicats dans les années à venir.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Pas d'autres remarques ? **Monsieur ALCALA** non. Rien à ajouter ?

Qui vote contre cette délibération ? Pas d'abstention ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour est épuisé, je vous souhaite une bonne journée et un bon week-end.

La séance est levée à 12 heures 28

La Secrétaire de Séance

Mme WALRYCK